

RAPPORT ANNUEL 2006

06 08 10 TB-AC-07-001-FR-C

ISSN 1681-3782

RAPPORT ANNUEL 2006



BUSINESS

06



OHMI-OFFICE DE L'HARMONISATION DANS LE MARCHÉ INTÉRIEUR

MARQUES
DESSINS
ET MODÈLES



Office des publications
Publications.europa.eu

ISBN 978-92-9156-119-3



9 789291 561193

L'OFFICE DE L'UNION EUROPÉENNE POUR
LES MARQUES, DESSINS ET MODÈLES

RAPPORT ANNUEL 2006



SOMMAIRE

2	ÉDITORIAUX
8	INTRODUCTION

11 SECTION 1

12	LA MARQUE COMMUNAUTAIRE
16	JURISPRUDENCE EN MATIÈRE DE MARQUES COMMUNAUTAIRES
20	LES DESSINS ET MODÈLES COMMUNAUTAIRES ENREGISTRÉS

23 SECTION 2

24	SERVICES EN LIGNE
26	A L'ÉCOUTE DES USAGERS
29	FORMATION, ASSISTANCE ET COOPÉRATION

31 SECTION 3

32	BUDGET ET FINANCES
34	STATISTIQUES

45 SECTION 4

46	ORGANIGRAMME
48	CONTACTS
52	NUMÉROS UTILES

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

ISBN 978-92-9156-119-3

© OHMI, 2006

Reproduction autorisée moyennant mention de la source.

Printed in Belgium

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE

Éditoriaux

ÉDITORIAL DE M. WUBBO DE BOER (PRÉSIDENT DE L'OHMI)

Cette année, qui a été marquée par le dixième anniversaire de la marque communautaire ainsi que par l'ouverture des portes de l'Office au public, a été une année chargée, caractérisée par de nombreux développements nouveaux et des innovations sur de multiples fronts.

La principale initiative déployée en 2006 a été la première enquête de satisfaction auprès des usagers, menée en début d'année de façon professionnelle et indépendante auprès des usagers de l'Office. Celle-ci a donné lieu à un nombre impressionnant de réactions et a permis à l'Office d'obtenir de précieuses informations (une suite a d'ailleurs déjà été donnée à certaines de ces réactions).

L'une des principales conclusions que l'Office a pu tirer de cette enquête est que les usagers attendent plus de clarté, de cohérence et d'exhaustivité dans les décisions des examinateurs. L'Office a déjà démarré la mise en œuvre d'un plan d'action visant à améliorer la qualité et la prévisibilité de ses décisions. Ce plan repose sur quatre éléments majeurs: mise à jour régulière des directives, compilation d'un manuel à l'usage des examinateurs des marques, lancement d'un programme de formation obligatoire pour les examinateurs et, enfin et surtout, mise en place de contrôles réguliers de la qualité des décisions prises par les examinateurs.

Ces mesures permettront à l'Office de définir, de façon claire et mesurable, des normes de qualité et de délai pour le bénéfice des usagers, mais aussi d'assurer qu'il respecte ses engagements. Grâce à ces normes, les usagers pourront plus aisément demander des comptes à l'Office dans ses différents domaines de travail.

Par exemple, l'Office définit actuellement des objectifs en ce qui concerne les délais de délivrance des récépissés, de réalisation des examens, de publication des demandes, de notification des décisions d'opposition et de publication des enregistrements. Les usagers doivent attendre de l'Office qu'il atteigne ces objectifs et, lorsque ce n'est pas le cas, ils doivent pouvoir le lui faire savoir. Je suis heureux d'annoncer que, grâce aux efforts de l'ensemble du personnel ainsi qu'aux nouveaux systèmes qui ont fait l'objet d'importants investissements, nous avons atteint tous nos objectifs, à une exception près.

Évitons cependant de céder à la complaisance. L'Office a l'intention de continuer à améliorer ses résultats dans ces domaines et à définir de nouveaux objectifs, sur la base des normes de service revêtant un intérêt pour les usagers. L'Office veillera également à offrir davantage d'informations et à les rendre plus accessibles afin d'aider les usagers à déposer leurs demandes dans les meilleures conditions.

De quelle façon l'Office s'engage-t-il à améliorer ses services? Notamment grâce au développement des services électroniques, qui transforment les relations entre l'Office et ses usagers. Avec environ 75 % des demandes déposées par voie électronique cette année, la tendance se dessine déjà clairement. Je pense néanmoins que nous commençons à peine à

percevoir la façon dont l'internet va bouleverser notre façon de travailler. L'Office développe actuellement des outils qui permettront par exemple aux usagers d'accéder à un plus grand nombre d'informations sur leurs dossiers et de contrôler certains aspects de leurs demandes, comme la classification.

Ces services électroniques renforceront de plus en plus l'autonomie des usagers dans les différentes étapes du processus, du dépôt de la demande à l'ouverture du dossier à l'inspection publique, de la classification à l'opposition. Cette évolution va fondamentalement changer la façon dont les usagers travaillent avec l'Office: l'Office doit se concentrer sur les domaines susceptibles d'amélioration et offrir des services exclusifs aux usagers.

Dans ce nouveau monde, je suis convaincu que les services les plus précieux que pourront offrir l'Office ainsi que les autres offices nationaux et internationaux, consisteront à vérifier plutôt qu'à accorder des droits, à prendre en considération les droits antérieurs à travers l'arbitrage des litiges et à offrir une infrastructure aux utilisateurs en leur proposant des services électroniques et en mettant des informations à leur disposition.

L'accroissement de l'autonomie des usagers et du contrôle qu'ils exercent sur leurs propres activités leur permettra de collaborer avec l'Office afin d'assurer la qualité et la transparence de ses services. Ceci signifie garantir des services rapides, prévisibles et à un coût raisonnable (ainsi qu'une mise en œuvre conforme aux normes officielles établies).

ÉDITORIAL DE M. MARTTI ENÄJÄRVI (PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION)

L'année 2006 a confirmé de manière incontestable la réussite de l'OHMI, comme l'illustre le nombre élevé de demandes tant dans le domaine des marques que dans celui des dessins ou modèles industriels. Je tiens dès lors à remercier vivement la direction et l'ensemble du personnel de l'Office pour la qualité de leur travail.

Le volume élevé des demandes entraîne aussi des défis permanents. Comment organiser le travail de la manière la plus fluide et la plus souple possible, tout en garantissant aux usagers la sécurité et la protection juridiques requises? Un personnel bien préparé travaillant avec des objectifs clairs sera certainement à même de relever ce défi, et une politique moderne des ressources humaines donnera suite aux efforts fournis par le personnel.

L'Office est par ailleurs confronté à de nombreux autres défis: comment équilibrer son budget, comment mettre en place et développer à l'échelle européenne un système capable de servir les entreprises et les citoyens européens avec l'efficacité et la sécurité juridique nécessaires, mais aussi de servir le mieux possible les demandeurs non européens, étant donné le traitement impartial imposé par les accords internationaux? Comment participer, avec la Commission et les États membres, au développement de marques internationales et nationales et à leur intégration dans le système européen? Comment développer davantage les méthodes et les systèmes de travail de façon appropriée? Si des résultats considérables ont été atteints, les aspects à étudier et à développer dans les années à venir sont donc nombreux.

Pour répondre aux défis mentionnés plus haut, l'Office devra, à l'avenir, coopérer de façon constructive avec la Commission et les États membres, ainsi qu'avec ses usagers. J'aimerais par conséquent remercier tous ceux qui ont participé au développement de cette stratégie. Nous attendons avec grand intérêt la déclaration de la Commission sur l'évolution de l'activité en matière de droits de propriété industrielle (DPI) en Europe.

Cette année a également été marquée par l'organisation, par l'OMPI, de la première conférence diplomatique en Asie. Plusieurs modifications, essentiellement de nature technique et juridique, ont été apportées à la pratique internationale dans le domaine des marques lors de cette réunion à Singapour. Les différences entre les pays industrialisés et les pays en développement en ce qui concerne les systèmes de marque ont également été au centre des débats de la réunion. Heureusement, ces longues négociations ont finalement débouché sur un compromis. C'est une bonne chose, étant donné le rôle de plus en plus important des marques dans le cadre de la croissance du commerce international et du processus général de mondialisation.

Dès janvier 2007, l'Union européenne comptera deux nouveaux États membres. Je souhaite la bienvenue à la Bulgarie et à la Roumanie dans la famille de l'Office et dans la Communauté européenne. Je tiens en outre à remercier l'ensemble de mes collègues du conseil d'administration et du comité budgétaire pour leurs efforts en faveur du développement de l'Office et du système de la marque communautaire et de celui des dessins ou modèles communautaires.

Je tiens à adresser tous mes vœux pour 2007 au personnel de l'Office, aux membres de ses organes directeurs, aux représentants de la Commission ainsi qu'à l'ensemble de nos groupes d'intérêts.



ÉDITORIAL DE M. ROBERT ULLRICH (PRÉSIDENT DU COMITÉ BUDGÉTAIRE)

Certaines décisions importantes, prises en 2005, ont fortement influencé le travail du comité budgétaire durant l'exercice 2006. L'une d'elles a concerné le personnel; ainsi, Peter Lawrence, qui a présidé ce comité pendant de nombreuses années et avec qui j'ai eu le plaisir de coopérer intensivement en qualité de suppléant ces deux dernières années, a été nommé comme nouveau vice-président de l'Office par le Conseil. Je saisis cette occasion pour remercier vivement Peter Lawrence pour ses efforts et pour le dévouement exemplaire avec lequel il a dirigé, de manière inimitable les activités du comité pendant plus de cinq ans, et je me réjouis tout particulièrement de ce que notre coopération privilégiée ait pu se poursuivre car, outre ses fonctions de vice-président, il assume également celles de directeur du département «Finances» de l'Office.

Pour continuer à assurer de façon constructive, et donc avec succès, la direction des travaux du comité et la coopération avec l'Office, je suis également heureux d'avoir à mes côtés comme vice-président du comité M. Denis Plantamp, un expert financier reconnu de l'INPI, l'Institut français de la propriété industrielle.

La base pour un renforcement de la coopération technique entre l'Office et les offices nationaux des États membres a été jetée en 2005 avec le lancement de projets destinés à améliorer les services de l'Office et ceux des offices nationaux au profit des utilisateurs des systèmes communautaires. Inscrite pour la première fois au budget de 2006, une première évaluation de ces activités a pu être effectuée cette année lors des sessions tenues conjointement avec le conseil d'administration. Cette évaluation a été globalement positive et le projet, dans son ensemble, a été jugé digne d'être poursuivi.

Toujours en 2005, la situation financière stable de l'Office a permis au comité budgétaire de décider de la constitution d'un fonds de réserve, entre autres afin d'accroître la transparence du budget et, conformément aux lignes directrices pour la gestion de ce fonds, d'y incorporer les excédents constatés jusqu'en 2003.

En 2006, les ressources de ce fonds ont pu encore augmenter grâce aux excellents résultats enregistrés en 2004.

Durant les dix années qui se sont écoulées depuis le démarrage de ses activités en 1996, l'Office a pu s'établir avec succès, et même mieux que ne le prévoyaient les pronostics de l'époque, dans le système global de protection européenne des marques, dessins et modèles, à côté et en complément des systèmes nationaux et internationaux en place.

L'augmentation du nombre des nouvelles demandes de marque communautaire, notée depuis 2003, s'est également maintenue au cours de l'exercice 2006, et le taux des renouvellements de marques, observables pour la première fois, a été clairement supérieur aux attentes, dépassant les 75 %. Malgré la réduction des taxes décidée en 2005 et intervenue en 2006, l'exercice financier

2006 s'est terminé avec un excédent de recettes encore plus élevé que l'année précédente, et l'objectif de progresser clairement vers un équilibre du budget n'a donc pas été atteint.

C'est notamment cette situation financière extraordinaire, due au succès de l'Office, qui pose actuellement le plus grand défi pour tous les organes et institutions participants – pour la Commission européenne, à qui incombe le droit d'initiative pour toute modification éventuelle au règlement de base, pour la direction de l'Office, mais aussi pour les membres du conseil d'administration et du comité budgétaire qui, en vertu du règlement sur la marque communautaire, ont pour mission de conseiller la direction de l'Office et de présenter des avis à la Commission. Le débat stratégique entamé durant la session conjointe de novembre et l'information communiquée sur ce premier échange d'idées à la Commission sont par conséquent des premiers pas judicieux en direction d'un effort commun pour résoudre ce problème.

Une contribution correspondante des experts des deux organes est à considérer en quelque sorte comme une confirmation des principes définis dans le règlement de base, qui confèrent autonomie et indépendance financières à l'Office et d'importantes fonctions d'organisation et de contrôle à son conseil d'administration et, particulièrement, à son comité budgétaire. Ceci apparaît d'autant plus important qu'en 2006 justement, il a été possible d'ancrer à nouveau une confirmation de cette autonomie financière et opérationnelle dans les considérants du règlement actuel du Conseil portant modification du règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes.

Le bilan rétrospectif des années passées, durant lesquelles des solutions flexibles et innovatrices ont pu être atteintes ensemble dans un esprit de coopération, me permet maintenant de tourner un regard confiant vers l'avenir et d'exprimer ma conviction que ces efforts communs auront pour effet de renforcer encore davantage la protection des marques, dessins et modèles dans la Communauté, dans l'intérêt des utilisateurs de tous les systèmes.

Introduction



ÉVOLUTION DES DÉPÔTS DE DEMANDES DE MARQUE COMMUNAUTAIRE

L'année 2006 a été marquée par une augmentation de près de 20 % du nombre de demandes de marque communautaire déposées auprès de l'Office, ce qui, conjugué au renouvellement de plus de 75 % des marques communautaires déposées au cours de la première année d'activité de l'Office, en 1996 et 1997, s'est traduit par une année chargée pour les bureaux d'Alicante. Les demandes de marque communautaire ont, pour la première fois, dépassé la barre des 70 000, dont plus de 13 000 ont été déposées au titre du protocole de Madrid. L'Office compte à présent plus de 500 000 demandes de marque communautaire déposées. Les demandes de dessin ou modèle communautaire ont elle aussi connu une tendance à la hausse (avec près de 18 000 demandes), et les départements «Marques» et «Dessins et modèles» ont fait l'objet d'une réorganisation en profondeur afin de mieux répondre aux besoins des usagers grâce à un traitement des demandes plus dynamique et plus efficace.

L'OFFICE EST ÉGALEMENT PARVENU À RÉSORBER L'ESSENTIEL DE SON ARRIÉRÉ EN DÉPIT DE L'AUGMENTATION DE SA CHARGE DE TRAVAIL RÉSULTANT DE L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE DÉPÔTS DE DEMANDES DE MARQUE COMMUNAUTAIRE ET DE DESSIN OU MODÈLE COMMUNAUTAIRE.

À L'ÉCOUTE DES USAGERS

L'objectif consistant à fournir aux usagers les outils et les systèmes les plus efficaces possible a conduit l'Office à lancer l'enquête de satisfaction auprès des usagers, une première depuis sa création en 1996. Réalisée par Gfk Emer Ad Hoc Research, l'un des leaders mondiaux dans ce domaine, l'enquête a été la première étude indépendante commanditée par l'Office. Les résultats ont révélé que les principales priorités des utilisateurs du système de la marque communautaire et de celui des dessins ou modèles communautaires sont la clarté, l'exhaustivité et la cohérence dans les décisions prises par l'Office. Sur la base des observations de l'enquête, une série de contrôles de la qualité, une révision des méthodes de travail et d'autres restructurations organisationnelles ont permis à l'Office de faire des progrès considérables dans les domaines considérés comme des points faibles et d'imaginer de nouveaux développements inspirés par les besoins mis en évidence par les usagers. L'Office est également parvenu à résorber l'essentiel de son arriéré en

dépôt de l'augmentation de sa charge de travail résultant de l'accroissement du nombre de dépôts de demandes de marque communautaire et de dessin ou modèle communautaire.

RÉORGANISATION

L'année 2006 a également été marquée par un remodelage en profondeur de la structure organisationnelle interne des activités de l'Office en matière de marques dans le cadre de la mise en œuvre du principe «un dossier, un examinateur», désormais en place. Les examinateurs ont commencé à suivre une formation relative aux différentes étapes de la procédure d'examen, ce qui leur permettra à terme de se charger de l'ensemble de la procédure d'examen pour un même dossier. Cette évolution constitue un avantage certain pour les demandeurs, puisqu'ils pourront désormais s'adresser à une seule et même personne pour toutes les questions concernant leur dossier. Elle engendre également une diversification du travail des examinateurs, puisque ceux-ci peuvent à présent se charger des différentes tâches liées aux divers domaines de la procédure d'examen et non plus d'un domaine d'expertise unique comme auparavant.

RÉSULTATS ET RESPONSABILITÉ

L'Office s'engage non seulement à améliorer la rapidité et l'efficacité de ses systèmes, mais aussi à répondre pleinement de ses actes devant les utilisateurs des systèmes dont il assure la gestion. Dans ce contexte, les objectifs définis au début de l'année 2006 ont été publiés chaque trimestre parallèlement aux résultats réels pour chaque période concernée. L'Office est presque parvenu à atteindre chacun des objectifs qu'il s'était fixé dans ces domaines et a nettement réduit les délais nécessaires à la publication des enregistrements et à la délivrance des récépissés. Les résultats étant moins bons en ce qui concerne les objectifs en matière de notification des décisions d'opposition, des efforts supplémentaires seront déployés dans ce domaine en 2007.

TAXES

L'année 2006 a été la première année complète pendant laquelle on a pu observer les conséquences des réductions du montant d'un grand nombre de taxes relatives aux marques communautaires. Ceci a été particulièrement vrai en ce qui concerne les réductions spéciales appliquées en cas de dépôt électronique des demandes. Le recours au dépôt électronique (*e-filing*) des demandes de marque communautaire est passé d'environ 25 % en 2005 à plus de 70 % en moyenne en 2006, ce qui démontre à suffisance que la réduction des taxes pour les demandes déposées par voie électronique rencontre un grand succès

LE RECOURS AU DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (E-FILING) DES DEMANDES DE MARQUE COMMUNAUTAIRE EST PASSÉ D'ENVIRON 25 % EN 2005 À PLUS DE 70 % EN MOYENNE EN 2006.

auprès des usagers. Cette évolution a par ailleurs permis à l'Office de se rapprocher de l'objectif qu'il s'est fixé, à savoir devenir un organisme totalement électronique. Les autres réductions appliquées en 2006 concernent la taxe d'enregistrement et la taxe de renouvellement des marques communautaires.

AFFAIRES EN LIGNE

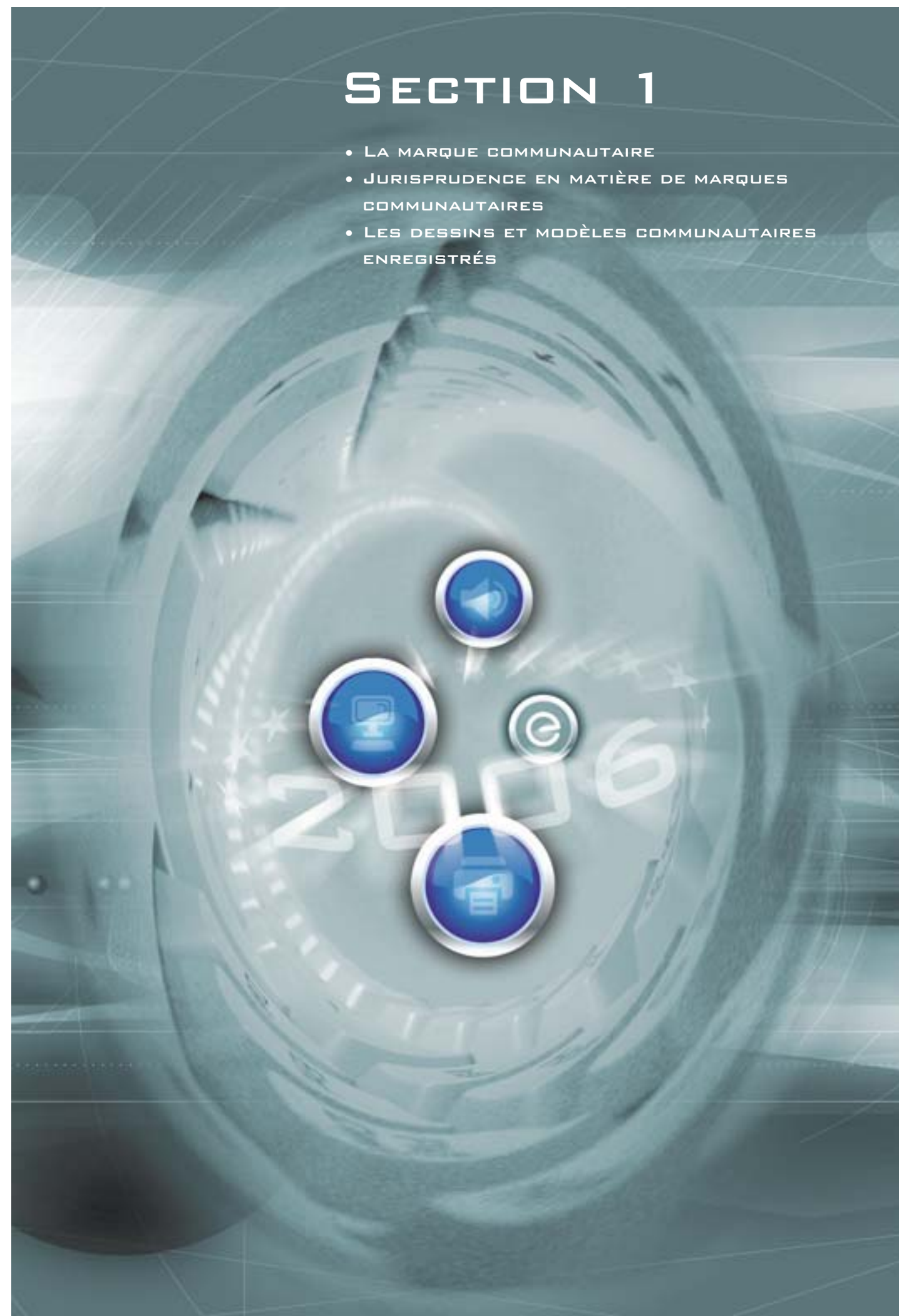
Les relations entre l'Office et ses usagers sont de plus en plus influencées par la dépendance croissante du monde des affaires à l'égard de l'internet et par l'évolution rapide des technologies qui en résulte. L'Office est bien conscient de ce phénomène et nous avons continué, en 2006, à améliorer nos outils d'affaires en ligne (*e-business*) existants et avons ajouté de nouvelles options en ce qui concerne les transactions électroniques. Nous avons lancé les outils de dépôt d'actes d'opposition par voie électronique (*e-opposition*) et de paiement électronique (*e-payment*) ainsi qu'une nouvelle version améliorée de la banque de données CTM-ONLINE. Nous avons par ailleurs créé l'outil EUROCLASS, qui offre une plus grande facilité d'utilisation et réduit considérablement les délais nécessaires dans le cadre de la procédure d'examen des marques communautaires.

RENOUVELLEMENTS

Cette année a été la première année civile complète d'activité de renouvellement des marques communautaires pour l'Office, une première depuis la création relativement récente de l'Office. Pendant cette période, il a été possible de mesurer la confiance des utilisateurs dans le système communautaire de protection des marques par le nombre d'entreprises du monde entier qui ont décidé de renouveler ces droits auprès de l'Office. Comme prévu, la réaction des titulaires de marques communautaires a été positive, puisque plus de 60 % des marques communautaires enregistrées qui avaient été déposées en 1996 et 1997 viennent d'être renouvelées pour une durée de dix ans (la protection s'étendant désormais aux 25 États membres de l'Union européenne).

SECTION 1

- LA MARQUE COMMUNAUTAIRE
- JURISPRUDENCE EN MATIÈRE DE MARQUES COMMUNAUTAIRES
- LES DESSINS ET MODÈLES COMMUNAUTAIRES ENREGISTRÉS



La marque communautaire



TENDANCES

L'Office a reçu environ 77 000 demandes d'enregistrement de marque communautaire en 2006, soit une augmentation de 20 % environ par rapport aux 64 000 demandes déposées l'année précédente. Treize mille de ces demandes ont été reçues au titre du protocole de Madrid. Cette tendance à la hausse du nombre de demandes de marques concorde largement avec celle du nombre de demandes déposées auprès d'autres offices nationaux de propriété industrielle dans l'Union européenne et témoigne tant de la tendance générale à la hausse de l'activité économique mondiale que du niveau d'acceptation élevé de la marque communautaire dans les entreprises en tant qu'élément d'actif en matière de propriété industrielle.

Les entreprises de plus de 170 pays ont demandé la protection de la marque communautaire en 2006. L'Union européenne dans son ensemble est encore la principale source de demandes de marque communautaire: 65 % des demandes émanent de pays de l'Union européenne. Cependant, les États-Unis figurent toujours en tête de la liste des pays tiers à l'Union européenne déposant des demandes de marque communautaire, ils représentent plus de 17 % des demandes de marque communautaire émanent d'entreprises établies aux États-Unis. Les demandes en provenance d'Asie, et plus particulièrement du Japon, de Corée du Sud et de Chine, représentent environ 5 % des dépôts de demandes de marque communautaire dans le monde.

Près de 62 000 marques ont été enregistrées en 2006, une hausse impressionnante par rapport aux 34 000 enregistrées en 2004. Le nombre d'oppositions reçues a été légèrement inférieur à celui de 2005 (environ 14 000 au total) et 553 demandes en nullité au total ont été reçues pendant l'année.

Le système de dépôt électronique de l'Office a été le mode de dépôt privilégié dans environ 75 % des demandes de marque communautaire et dans près de 95 % des demandes de renouvellement de marques communautaires.

1 659 recours ont été formés pendant l'année, dont 591 concernaient des affaires *ex parte* et 1 068 des affaires *inter partes*. Le nombre total de décisions rendues par les chambres de recours en 2006 a tout juste dépassé les 1 600.

Au cours de sa première année civile complète d'activité de renouvellement des marques communautaires, l'Office a reçu des demandes de renouvellement de plus de 22 000 marques communautaires, ce qui représente environ 75 % des marques enregistrées déposées en 1996 et en 1997.

NORMES DE RENDEMENT

Au début de l'année, l'Office s'est fixé d'ambitieux objectifs de rendement dans cinq domaines spécifiques de la procédure d'enregistrement des marques communautaires. Seul un de ces objectifs n'a pu être atteint, des résultats plus que satisfaisants ayant été enregistrés en ce qui concerne les quatre autres. Les résultats décevants en ce qui concerne les délais de notification des décisions d'opposition sont en partie dus à une erreur de calcul de la part de l'Office en ce qui concerne les prévisions de dépôt d'actes d'opposition en 2006 ainsi qu'à la réduction du nombre de membres du personnel de l'Office compétents pour traiter les questions d'opposition.

2006	JAN.-	AVR.-	JUIL.-	OCT.-	OBJECTIF
	MARS.	JUIN	SEPT.	DÉC.	FIN
	2006	2006	2006	2006	2006
1. Émettre, fin 2006, le récépissé de 80 % des demandes de marque communautaire dans un délai de 1 semaine à compter de la réception de la demande	81,75%	83,18%	87,30%	90,92%	80,00%
2. Réaliser, fin 2006, l'examen de 80 % des demandes de marque communautaire dans un délai de 12 semaines à compter de la réception de la demande.	61,54%	65,41%	65,58%	69,27%	80,00%
3. Publier, fin 2006, 80 % des demandes de marque communautaire dans un délai de 32 semaines à compter de la réception de la demande	58,68%	66,40%	70,97%	66,24%	80,00%
4. Notifier la décision d'opposition de 80 % des cas dans un délai de 4 mois à compter de la fin de la phase contradictoire de la procédure	15,48%	29,14%	29,19%	16,18%	80,00%
5. Publier, fin 2006, l'enregistrement de 80 % des demandes n'ayant pas fait l'objet d'une opposition dans le délai de 18 mois à compter de la réception de la demande.	78,54%	84,56%	84,74%	90,05%	80,00%

RÉORGANISATION

Ces statistiques positives résultent pour une large part de la rationalisation des méthodes de travail: les examinateurs capables d'exécuter des tâches plus variées conformément au principe «un dossier, un examinateur» sont désormais plus nombreux.

Dans le cadre de la première étape en vue de la mise en œuvre du principe «un dossier, un examinateur», en vertu duquel l'examineur se charge des différentes tâches liées aux demandes de marque communautaire, de leur dépôt à leur publication, il a été décidé de procéder à une restructuration en profondeur des activités de l'Office dans le domaine des marques, avec la création de deux nouveaux départements peu après l'été.

Outre les tâches fondamentales liées à l'examen des marques communautaires, réalisées de la même manière par les deux départements, le département «Marques et registre» assume la responsabilité d'EURONICE et de toutes les banques de données connexes, tandis que le département «Marques et annulation» prend en charge les questions relatives à l'annulation et les demandes déposées au titre du protocole de Madrid.

Selon la langue dans laquelle la demande est déposée, le cas sera traité par l'un ou l'autre de ces deux nouveaux départements, à l'exception des demandes présentées en anglais, français, allemand et espagnol, pour lesquelles les deux services sont compétents.

En ce qui concerne la façon dont les dossiers sont traités, un seul et même examinateur procèdera désormais à la classification, l'examen des formalités et celui des motifs absolus de chacune des affaires qui lui sont confiées, mettant ainsi fin à l'ancienne procédure qui consistait à recourir aux services de plusieurs agents et, dès lors, de différents départements, pour effectuer ce travail.

De toute évidence, le personnel mettra du temps à s'adapter aux nouvelles méthodes de travail ainsi mises en place et les formations se poursuivront tout au long de l'année 2007. Les conséquences sur la productivité ont cependant été minimales pendant la période de transition et les normes de rendement fixées pour 2007 devraient être satisfaites.

MODIFICATION DE LA PRATIQUE

Les procédures d'opposition ont connu des changements importants en 2006, plus précisément en ce qui concerne les règles relatives au délai de réflexion (*cooling-off period*). Auparavant, il était courant que l'Office accorde un certain nombre de prorogations du délai de réflexion sur la base de demandes successives introduites par l'une ou l'autre des parties.

Depuis 2006, lorsqu'une prorogation du délai initial de deux mois est demandée, une prorogation automatique de 22 mois est accordée, ce qui porte la durée totale du délai de réflexion à 24 mois, avec la possibilité pour l'une ou l'autre des parties de se retirer unilatéralement à tout moment.

Ce changement permet à l'Office de réduire considérablement son intervention et laisse aux parties davantage de temps pour régler leur différend. Malgré les réticences initiales concernant cette nouvelle pratique, notamment en raison du fait qu'elle n'a donné lieu qu'à une consultation limitée des usagers, le sentiment général actuel est qu'elle fonctionne bien et que les deux parties en tirent profit.



QUALITÉ

Le principal objectif de l'Office dans le domaine de la qualité concerne la cohérence et la transparence. Dans le cadre du processus de renforcement de la transparence et de la cohérence, l'année 2006 a été marquée par le lancement du plan d'action relatif à la qualité dans les décisions liées aux marques communautaires. Une équipe de conseillers juridiques a ainsi recherché chaque semaine les erreurs présentes dans des décisions *ex parte* et *inter partes* sélectionnées au hasard. Ils ont veillé à identifier et à éliminer les erreurs récurrentes et à informer les examinateurs des principales erreurs commises.

Des cours de formation mensuels ont également débuté cette année, avec un programme de séminaires portant sur des domaines concrets du travail des examinateurs de marques, établi et mis en œuvre par le département «Politique de la propriété industrielle» de l'Office. Ces cours, obligatoires pour les examinateurs rendant des décisions, permettent aux personnes directement confrontées aux décisions relatives aux marques d'accéder aux informations les plus récentes dans tous les domaines de leur travail.

Un manuel relatif à la procédure d'examen est par ailleurs en cours de rédaction. Celui-ci comprendra des directives et des notes explicatives constamment mises à jour afin d'aider les examinateurs dans la procédure d'examen et de rendre leurs décisions plus cohérentes et plus prévisibles.

INNOVATIONS DANS LE DOMAINE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

À l'instar de nombreux autres domaines d'activité de l'Office, les efforts de l'Office destinés à innover dans le domaine informatique afin d'accélérer la procédure d'examen et de la rendre plus conviviale pour les usagers ont été bénéfiques pour la procédure d'examen des marques communautaires. Depuis 2006, les demandeurs qui déposent leurs marques communautaires en ligne ont la possibilité de classer automatiquement leurs produits et services en ligne au moyen d'EUROACE. Cette procédure leur permet de s'assurer que leurs spécifications seront acceptées par l'Office sans examen au fond, ce qui réduit le délai requis pour l'examen de leur dossier. Depuis l'été dernier, les actes d'opposition peuvent être déposés en ligne et les dossiers peuvent être consultés en ligne depuis le mois de novembre.

Conjuguées à l'outil de dépôt électronique (*e-filing*), de plus en plus prisé (près de 75 % des demandes de marque communautaire ont été déposées par voie électronique en 2006), ces solutions informatiques contribuent à accélérer le délai d'examen des dossiers et, surtout, offrent à l'utilisateur une plus grande autonomie, de nouvelles options et un plus grand choix dans ses relations avec l'Office.



Jurisprudence en matière de marques communautaires



Du 1^{er} janvier au 25 octobre 2006, 142 recours ont été formés devant le Tribunal de première instance (le Tribunal) contre des décisions des chambres de recours (CdR) de l'Office et 18 pourvois ont été formés devant la Cour de justice des Communautés européennes (la Cour) contre des arrêts du Tribunal.

Au cours de la même période, le Tribunal a rendu 62 arrêts et la Cour, 13.

La Cour a par ailleurs prononcé 4 arrêts dans des affaires préjudicielles relatives à l'interprétation de la directive sur les marques (la directive) ou du règlement sur la marque communautaire (le règlement).

Fin 2006, 97 affaires étaient encore pendantes devant le Tribunal et 20 devant la Cour.

I. MOTIFS ABSOLUS DE REFUS

A. QUESTIONS DE PROCÉDURE

Arrêts du Tribunal du 4 octobre 2006, Freixenet/OHMI (Forme d'une bouteille émerisée noire mate), T-188/04 et T-190/04, non encore publiés au Recueil

B. LES DIFFÉRENTS MOTIFS ABSOLUS DE REFUS

1. Article 7, paragraphe 1, point b), du règlement: caractère distinctif

Arrêt de la Cour du 12 janvier 2006, Deutsche SiSi-Werke/OHMI, C-173/04 P, Rec. p. I-551

Arrêt du Tribunal du 31 mai 2006, De Waele/OHMI (Forme d'une saucisse), T-15/05

2. Article 7, paragraphe 1, point c): caractère descriptif

Arrêt de la Cour du 9 mars 2006, Matratzen Concord, C-421/04, Rec. p. I-2303

Arrêt du Tribunal du 3 mai 2006, Eurohypo/OHMI (EUROHYPO), T-439/04

3. Article 7, paragraphe 1, point d): caractère générique

Arrêt du Tribunal du 16 mars 2006, Telefon & Buch/OHMI - Herold Business Data (Weisse Seiten), T-322/03

4. Article 7, paragraphe 1, point g): caractère trompeur

Arrêt de la Cour du 30 mars 2006, Emanuel, C-259/04, Rec. p. I-3089

5. Article 7, paragraphe 3: acquisition d'un caractère distinctif

Arrêt de la Cour du 22 juin 2006, Storck/OHMI, C-24/05 P

Arrêt de la Cour du 22 juin 2006, Storck/OHMI, C-25/05 P

Arrêt de la Cour du 7 septembre 2006, Bovemij Verzekeringen, C-108/05



II. MOTIFS RELATIFS DE REFUS

A. QUESTIONS DE PROCÉDURE

Arrêt du Tribunal du 10 juillet 2006, La Baronia de Turis/OHMI - Baron Philippe de Rothschild (LA BARONNIE) T-323/03

Arrêt du Tribunal du 13 septembre 2006, MIP Metro/OHMI - Tesco Stores (METRO), T-191/04

B. LES DIFFÉRENTS MOTIFS RELATIFS DE REFUS

1. Article 8, paragraphe 1, point b): risque de confusion

Arrêt du Tribunal du 12 janvier 2006, Devinlec/OHMI - TIME ART (QUANTUM), T-147/03

Arrêt de la Cour du 12 janvier 2006, Ruiz-Picasso e.a./OHMI, C-361/04 P, Rec. p. I-643

Arrêt du Tribunal du 23 février 2006, Ponte Finanziaria/OHMI, Marine Enterprise Projects (BAINBRIDGE), T-194/03

Arrêt de la Cour du 23 mars 2006, Mühlens/OHMI, C206/04 P, Rec. p. I-2717

Arrêt du Tribunal du 11 juillet 2006, Torres/OHMI, Bodegas Muga (Torre Muga), T-247/03

Arrêt du Tribunal du 12 juillet 2006, Vitakraft-Werke Wührmann/OHMI - Johnson's Veterinary Products (VITACOAT), T-277/04

Arrêt du Tribunal du 7 septembre 2006, L & D/OHMI, Sämman (Aire Limpio), T-168/04

2. Article 15, paragraphe 2, point a): emploi sous une forme qui n'altère pas le caractère distinctif de la marque dans la forme sous laquelle celle-ci a été enregistrée

Arrêt du Tribunal du 23 février 2006, Ponte Finanziaria/OHMI, Marine Enterprise Projects (BAINBRIDGE), T-194/03

3. Article 43, paragraphes 2 et 3: usage sérieux

Arrêt du Tribunal du 23 février 2006, Ponte Finanziaria/OHMI, Marine Enterprise Projects (BAINBRIDGE), T-194/03

Arrêt de la Cour du 11 mai 2006, Sunrider/OHMI, C-416/04 P, Rec. p. I-4237

Arrêt du Tribunal du 4 octobre 2006, Monte di Massima/OHMI - Höfferle Internationale (Valle della Luna), T-96/05

Arrêt du Tribunal du 17 octobre 2006, Armour Pharmaceutical/OHMI - Teva Pharmaceutical Industries (GALZIN), T-483/04

4. Article 5, paragraphe 1, de la directive 89/104/CEE et article 9, paragraphe 1, du règlement: droits conférés

Arrêt de la Cour du 27 avril 2006, Levis Strauss, C-145/05

Les dessins et modèles communautaires enregistrés



ÉVOLUTION

Le nombre de demandes d'enregistrement de dessins ou modèles communautaires reçues en 2006 s'est plus ou moins stabilisé par rapport aux deux années précédentes, caractérisées par une augmentation du nombre de demandes. On a tout de même constaté une hausse de 7 % environ par rapport à 2005.

Le nombre total de demandes d'enregistrement de dessins ou modèles communautaires en 2006 a dépassé la barre des 17 000 et, avec une moyenne de près de quatre dessins ou modèles par demande, le nombre total de dessins ou modèles traités par l'Office en 2006 était proche de 70 000. L'afflux de dessins ou modèles cette année porte leur nombre total depuis 2003 à environ 228 000.

Au total, 98 % des dessins ou modèles communautaires dont la demande a été déposée en 2006 ont finalement été enregistrés (moins de 1 % ont donné lieu à des actions en nullité). Au total, 240 décisions de nullité ont été rendues, qui ont déclaré nuls environ 66 % des dessins ou modèles contestés.

En 2006, 35 recours ont été formés au total dans des affaires relatives aux dessins ou modèles communautaires, dont 11 affaires *ex parte* et 24 *inter partes*.

La troisième chambre des recours, spécialisée dans le traitement des recours concernant les dessins ou modèles communautaires enregistrés, a rendu sept décisions dans des procédures concernant les dessins ou modèles communautaires pendant l'année, dont deux portaient sur des affaires *ex parte* et cinq sur des affaires *inter partes*. Sur ces sept décisions, trois affaires jointes ont été confirmées et quatre annulées.



NORMES DE RENDEMENT

L'augmentation du nombre de demandes d'enregistrement de dessins ou modèles n'a pas eu de conséquences négatives sur les délais d'examen et de publication. Cela s'explique, notamment, par l'application du principe «un dossier, un examinateur» lors de l'examen des dessins et modèles et l'établissement, tous les quinze jours, de rapports de productivité, qui constituent un système de stimulation. Ces rapports permettent en effet aux examinateurs de suivre, de façon régulière, leurs propres progrès ainsi que ceux de leurs collègues. Les formations et les investissements dans l'informatique en 2005 ont également eu des retombées positives sur les méthodes de travail et sur la qualité en 2006.

Les points marquants dans le domaine des dessins ou modèles communautaires enregistrés en 2006 concernent sans aucun doute la réduction considérable des délais de publication des dessins ou modèles communautaires ainsi que les initiatives mises en œuvre dans le domaine du contrôle de la qualité.

Au cours des années précédentes, le délai requis entre la réception par l'Office d'une demande de dessin ou modèle et sa publication était fixé à 90 jours. En 2006, cependant, l'objectif était d'assurer la publication de 80 % des demandes de dessin ou modèle reçues dans un délai de huit semaines. Cet objectif a été atteint, et même dépassé dans de nombreux cas. Nous espérons par ailleurs que l'augmentation de l'utilisation du système de dépôt électronique (*e-filing*) et de paiement électronique (*e-payment*) pour les demandes d'enregistrement de dessins ou modèles communautaires permettra à l'Office de fixer des normes de rendement encore plus ambitieuses en matière de publication des dessins ou modèles communautaires en 2007.

QUALITÉ

Malgré certains changements significatifs survenus au sein du personnel du département «Dessins et modèles», relativement peu important en nombre, en particulier la nomination d'un nouveau directeur et d'un agent responsable du contrôle de la qualité, la stabilité parmi les 16 examinateurs responsables des demandes d'enregistrement de dessins ou modèles a fortement contribué à réduire les délais de traitement, mais aussi à susciter des améliorations dans le domaine du contrôle de la qualité.

Des contrôles de qualité réguliers ont été effectués tout au long de l'année, l'un des principaux objectifs de l'Office dans ce domaine étant de réduire au minimum les erreurs mineures qui sont quelquefois détectées dans les demandes publiées. Ces contrôles ont été effectués à intervalles réguliers sur les demandes d'enregistrement de dessins ou modèles publiées, sur la base de 15 critères distincts, et le taux d'erreurs s'élevait à 5 % environ en 2006. Notre objectif est de réduire ce taux à 2 % en 2007 et d'étendre les mesures dans le domaine du contrôle de la qualité afin d'éliminer les erreurs dans les récépissés et les lettres de notification d'irrégularités. Des mécanismes sont également en passe d'être mis en place afin d'éviter la divulgation, par erreur, de dessins ou modèles communautaires, sans tenir compte de la demande d'ajournement de la publication, le cas échéant.

INNOVATIONS INFORMATIQUES

Dans le courant de l'année prochaine, l'Office mettra en place de nouveaux systèmes informatiques pour le traitement des demandes d'enregistrement de dessins ou modèles communautaires, notamment le dernier logiciel de reconnaissance d'image automatique, afin de réduire le temps consacré par les examinateurs au traitement des différents cas. Comme pour les procédures relatives à la marque communautaire, l'Office évolue sans cesse vers une automatisation de plus en plus poussée, ce qui offre comme avantages, d'une part, que l'utilisateur profite d'un plus grand choix, d'une plus grande autonomie et d'une plus grande facilité d'utilisation lors du dépôt de sa demande, et, d'autre part, que le nombre d'erreurs possibles est diminué grâce à la réduction des interventions humaines.

L'ARRANGEMENT DE LA HAYE

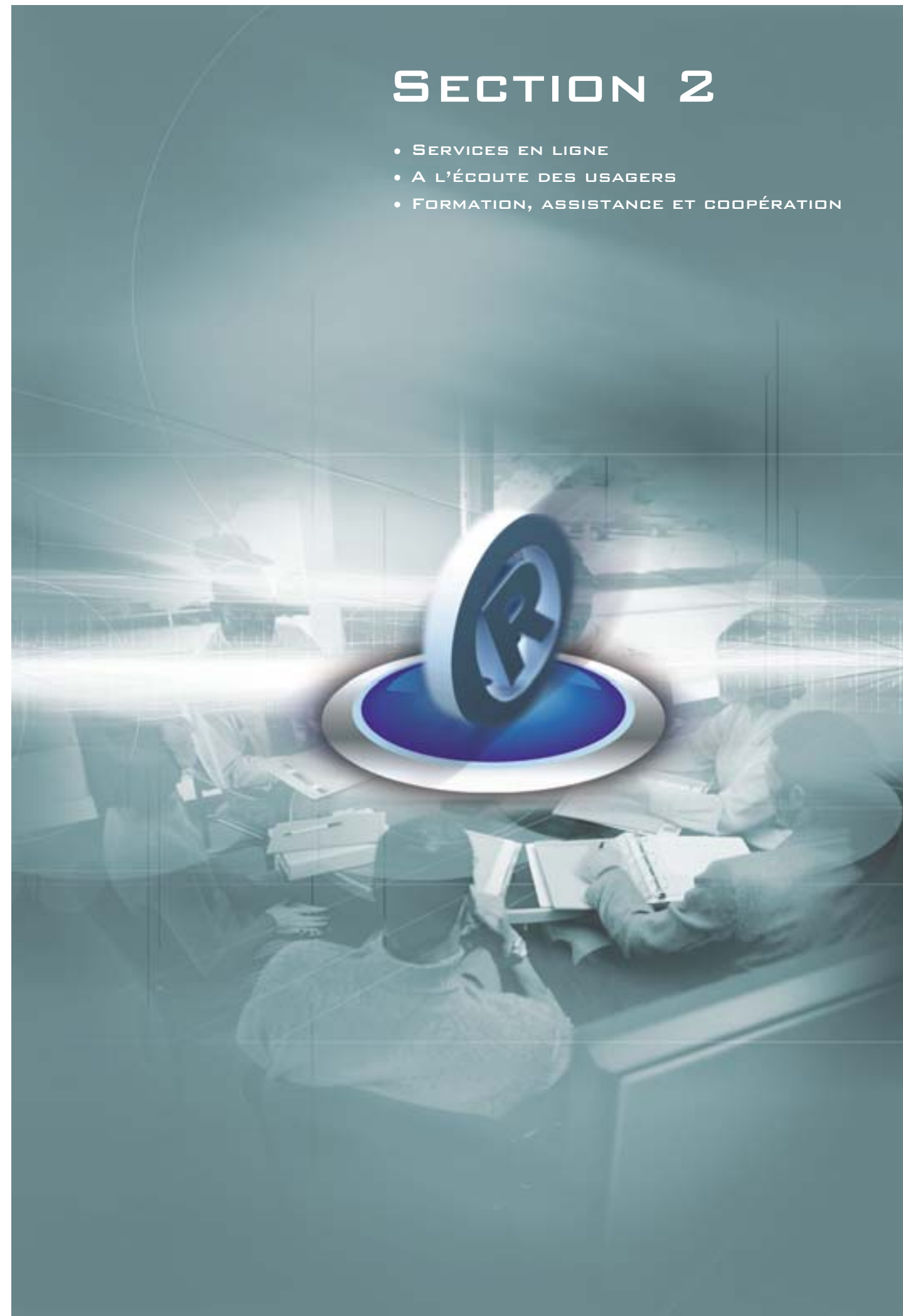
Le mois de décembre de l'année 2006 a été marqué par l'adoption par le Conseil de l'Union européenne de la décision approuvant l'adhésion de la Communauté européenne à l'acte de Genève de la Convention de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles, et du règlement pour donner effet à cette adhésion.

L'Union européenne devrait faire son entrée durant l'année 2007 dans ce système international d'enregistrement des dessins et modèles géré par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Les dessins et modèles
communautaires enregistrés

SECTION 2

- SERVICES EN LIGNE
- A L'ÉCOUTE DES USAGERS
- FORMATION, ASSISTANCE ET COOPÉRATION



Services en ligne



Le site web de l'Office joue un rôle déterminant, d'une part dans le cadre de la diffusion des informations relatives aux marques communautaires et aux dessins ou modèles communautaires et, d'autre part, en tant que portail donnant accès à une série d'outils électroniques et d'interfaces destinés à rendre les relations avec l'Office plus rapides, plus efficaces et plus simples. Les outils proposés comprennent le dépôt électronique (*e-filing*) et le paiement électronique (*e-payment*) et des banques de données consultables contenant des informations sur les marques et les dessins et modèles communautaires.

Le pourcentage de marques communautaires déposées par voie électronique a augmenté de façon spectaculaire en 2006, pour atteindre environ 75 %. Cette évolution tranche avec la stabilité relative de ces dernières années, caractérisées par des taux de croissance compris entre 25 % et 30 %, et peut sans aucun doute être attribuée dans une large mesure à la réduction des taxes concernant les demandes déposées par voie électronique.

L'efficacité et la fiabilité de cet outil ont néanmoins provoqué un certain mécontentement auprès de certains utilisateurs en 2006, qui ont soulevé des questions concernant la fiabilité du système à plusieurs occasions. Des mesures ont été prises tout au long de l'année afin de proposer une version plus efficace et actualisée en 2007. Ces mesures comprennent la mise en place d'une assistance téléphonique axée sur les affaires en ligne (*e-business*), le recours à des utilisateurs fantômes chargés de tester les systèmes au quotidien ainsi que plusieurs améliorations techniques.

Le nombre de dépôts électroniques (*e-filing*) de dessins ou modèles communautaires est encore inférieur aux prévisions de l'Office, même s'il est en augmentation constante et s'est stabilisé à 20 % environ cette année. Des problèmes surviennent lorsque les demandeurs de dessins ou modèles joignent des représentations graphiques concernant un nombre important de dessins ou modèles. Lorsque l'on sait que chaque demande est accompagnée en moyenne de quatre dessins ou modèles, ce phénomène a sans doute dissuadé un certain nombre de demandeurs de recourir au système de dépôt électronique.

La banque de données relative aux marques communautaires, CTM-ONLINE, est l'outil en ligne proposé par l'Office le plus utilisé, avec plus de 150 000 visites mensuelles. Cette banque de données permet aux utilisateurs de trouver des informations relatives à plus d'un demi million de demandes de marque communautaire au moyen de différents critères de recherche.

Le nombre d'utilisateurs abonnés à MYPAGE a augmenté de 990 et le nombre total de titulaires d'un compte MYPAGE s'élevait à 1 856 en 2006. Sur ces 1 856

abonnés, 78 % ont opté pour le système de communication électronique, qui leur permet d'échanger l'ensemble de leurs communications officielles avec l'Office par voie électronique et non plus par télécopieur, comme cela se fait généralement.

La procédure d'opposition relative à la marque communautaire a été considérablement simplifiée en 2006 grâce à la création du système d'opposition électronique (*e-opposition*). Toute partie souhaitant former une opposition à l'encontre d'une demande de marque communautaire publiée peut désormais le faire en ligne, au moyen du formulaire électronique d'acte d'opposition disponible sur le site web de l'Office. Nous espérons que cet outil permettra d'accélérer la procédure d'opposition et qu'il sera étendu dans un avenir proche pour permettre non seulement l'envoi électronique de l'acte d'opposition proprement dit, mais aussi l'échange des arguments soulevés par les parties.

Une autre amélioration appréciée en 2006 a été la possibilité d'effectuer des paiements électroniques pour les demandes de marque communautaire. Ce service de paiement électronique devrait par ailleurs être étendu à d'autres taxes dans un avenir proche.

Les titulaires de marques communautaires enregistrées déposées il y a dix ans ont eu deux possibilités pour effectuer leurs demandes de renouvellement en ligne. Les demandes de renouvellement d'un nombre élevé de marques communautaires ont été traitées par le biais du gestionnaire de renouvellement des marques communautaires (*CTM Renewal Manager*), qui proposait un outil permettant aux titulaires de gérer leur portefeuille de marques communautaires au moyen de listes pouvant être triées et qui proposait une notification automatique de la date d'expiration dans un espace privé du site web de l'Office, protégé par un mot de passe. La seconde option est celle du formulaire de renouvellement en ligne des marques communautaires, qui a permis aux titulaires d'effectuer des demandes de renouvellement uniques ou multiples d'un simple clic. Les deux outils ont rencontré un grand succès, puisque plus de 95 % des demandes de renouvellement de marques communautaires ont été déposées par voie électronique en 2006.

En septembre 2006, il a été décidé de procéder à un remaniement complet du site web de l'Office. Cette réorganisation porte non seulement sur la disposition et la structure du site, mais aussi sur son contenu et sur la façon dont les informations sont mises à jour. Un groupe de travail a ainsi consacré une grande partie de l'année 2006 à préparer le terrain en vue de la création d'un site entièrement nouveau, qui devrait être lancé au cours du dernier trimestre de l'année 2007. Afin d'assurer la plus grande convivialité possible, l'Office a engagé des consultations approfondies avec les usagers, d'une part dans le cadre des réunions du groupe d'utilisateurs *e-business* et, d'autre part, lors d'une rencontre *ad hoc* d'usagers organisée à Bruxelles.

A l'écoute des usagers



Toutes les mesures prises par l'Office pour améliorer le traitement des marques et des dessins et modèles communautaires dans le cadre de la procédure d'enregistrement visent à améliorer la qualité du service offert par l'Office à ses usagers. Les aspects fondamentaux de ces améliorations sont une plus grande simplicité, la réduction des délais de traitement, et l'amélioration de la responsabilité et de la prévisibilité des décisions. Ces critères caractérisaient la philosophie de l'Office en 2006, et plusieurs initiatives ont été mises en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Ces objectifs ne peuvent toutefois être atteints que si les usagers à qui ces services sont proposés jouent un rôle actif dans le dialogue constructif instauré avec l'Office. C'est donc dans cet esprit que l'Office a accentué sa volonté d'être à l'écoute de ses usagers en 2006.

Même si l'enquête de satisfaction auprès des usagers était avant tout un moyen de souligner la volonté de l'Office de prendre en compte l'opinion de ses usagers, au cours de cette année, l'Office a également fait appel à d'autres solutions pour obtenir des informations auprès de ses usagers. Les réunions des groupes d'utilisateurs, les réunions du groupe d'utilisateurs *e-business*, les réunions annuelles, les sommets consacrés à la propriété industrielle, la coopération des offices nationaux, le centre d'information et l'unité responsable des réclamations des usagers sont autant d'éléments qui ont joué un rôle déterminant dans la volonté de l'Office de tenir compte de l'opinion de ses usagers dans le cadre de la définition des procédures et de sa politique.

Le groupe d'utilisateurs de l'Office, composé de plusieurs représentants de groupes d'utilisateurs internationaux dans le domaine des marques et des dessins et modèles, s'est réuni à Alicante en juillet. Cette réunion a permis à l'Office d'informer ces organisations des progrès en cours et de rassembler de précieuses informations sur la façon dont l'Office est perçu par ceux qui y recourent quotidiennement. En 2006, l'Association des praticiens du droit des marques et des modèles (APRAM) s'est joint à ce groupe et l'entrée de la *Deutsche Vereinigung für gewerblichen Rechtsschutz und Urheberrecht (GRUR)* a été approuvée pour 2007.

Les grands thèmes abordés concernaient la situation actuelle des activités de l'Office, une information sur l'évolution de l'enquête de satisfaction auprès des usagers et les derniers développements dans le domaine des affaires en ligne (*e-business*). Les questions plus précises liées à la marque communautaire abordées lors de la réunion de cette année comprenaient des échanges sur l'usage sérieux des marques au titre de l'article 15 du RMC, des questions liées au non-usage,

une série de questions relatives au protocole de Madrid et les normes concernant les délais, de même que les indicateurs de rendement. Parmi les questions soulevées à propos des dessins ou modèles communautaires, citons la substitution ex officio des conditions de Locarno ainsi que des questions relatives à la banque de données de dessins et modèles de l'Office.

En ce qui concerne les services en ligne de l'Office, deux réunions ont été organisées, en avril et en octobre, avec le groupe d'utilisateurs *e-business*, composé de représentants des principaux demandeurs de marques communautaires et de dessins ou modèles communautaires, ainsi que d'un nombre plus réduit de demandeurs issus de toute l'Union européenne. Ces réunions de réflexion ont permis d'échanger des informations et des idées sur l'évolution des projets informatiques en cours liés aux solutions *e-business* et ont permis à l'Office de mieux comprendre les besoins des utilisateurs dans ce domaine.

Les projets en cours comprenaient le développement du dépôt électronique interentreprises (*business-to-business*) pour les demandes de marque communautaire, un système de renouvellement des dessins ou modèles communautaires, le traitement en ligne des procédures d'opposition par le biais de MYPAGE ainsi qu'un programme d'avertissement électronique permettant de notifier aux usagers les éventuelles modifications concernant le statut de leurs demandes.

L'Office a également participé tout au long de l'année à diverses réunions annuelles d'associations de marques et de dessins et modèles ainsi qu'à des sommets consacrés à la propriété industrielle, où il a pu rencontrer des représentants nationaux et des organisations de propriété industrielle s'intéressant au système de la marque communautaire et à celui des dessins ou modèles communautaires.

Cette année, les entreprises asiatiques ont pu participer à des séminaires de l'Office en Chine, au Japon et en Corée du Sud dans le cadre de la coopération entre l'Office et des organisations telles que l'Association chinoise des marques, l'Association japonaise des avocats en brevets, l'Association japonaise de la propriété intellectuelle, l'Association coréenne des avocats en brevets et l'AIPPI. Des réunions fructueuses se sont tenues entre ces organisations et la direction de l'Office, et des programmes ont été mis en œuvre en vue d'une coopération future.

En 2006, l'Office a également accueilli des délégations de professionnels des marques et des dessins et modèles dans le cadre des Journées nationales, à l'occasion desquelles des représentants de l'office national d'un pays de l'Union européenne se rendent à l'Office accompagnés d'une délégation de professionnels des marques et des dessins et modèles sélectionnés dans leur pays. Ces réunions donnent lieu à des échanges d'informations sur les thèmes les plus intéressants dans le domaine des marques et des dessins et modèles communautaires.

Le centre d'information constitue un autre lieu d'échange important pour l'Office et ses usagers. Se présentant comme un point de contact centralisé pour les usagers désireux d'obtenir des informations au sujet de l'Office, par téléphone ou par courrier électronique, il est placé en

première ligne pour recevoir les commentaires et les observations des demandeurs de marques et de dessins ou modèles communautaires.

Les informations glanées par le biais des courriers électroniques et des appels téléphoniques quotidiens permettent à l'Office de se faire une idée sur les questions qui intéressent le plus ses usagers et d'identifier clairement les domaines dans lesquels des mesures doivent être prises pour continuer à améliorer ses services.

Autrefois, le centre d'information avait des difficultés à absorber le volume élevé d'appels et de courriers électroniques entrants et n'était dès lors pas en mesure d'offrir un service aussi complet que l'Office l'aurait souhaité en répondant aux questions des usagers. En 2006, des mesures ont été prises pour améliorer cet aspect, avec la mise en place d'un nouveau central téléphonique et le recrutement de nouveaux collaborateurs expérimentés et qualifiés afin de compléter l'équipe existante de préposés aux renseignements.

En 2006, le centre d'information a reçu un total de 29 312 appels téléphoniques et 10 180 demandes par écrit, soit 17 % de plus que l'année antérieure. Le temps moyen de traitement de ces demandes a été inférieur à quatre jours.

En cas de réclamation concernant une demande de marque ou de dessin ou modèle donnée, les utilisateurs ont eu la possibilité de contacter le service d'attention aux usagers, qui dispose d'un strict délai de 15 jours pour résoudre la réclamation et informer l'utilisateur de son issue. Ce mécanisme permet à l'Office d'identifier la source des problèmes liés aux différents dossiers et de les résoudre de façon ponctuelle. Il contribue également à identifier les domaines où les réclamations sont récurrentes et permet d'aborder et de résoudre le problème.

Le service d'attention aux usagers a traité près de 400 réclamations en 2006, dont 18 % étaient liées à des problèmes rencontrés dans les procédures d'opposition, 10 % concernaient des retards dans la réception des certificats de dessins ou modèles communautaires et dans l'examen des formalités liées aux demandes de marque communautaire. Environ 7,5 % des réclamations portaient sur des retards dans la délivrance des certificats de marques communautaires, et 6 % concernaient le délai d'examen des motifs absolus de refus des demandes de marque communautaire des usagers. Les réclamations liées aux services en ligne ont porté presque exclusivement sur la lenteur du service de dépôt électronique et, quelquefois, sur son indisponibilité ou ses dysfonctionnements (6 % de l'ensemble des réclamations reçues).

Toutes les réclamations reçues pendant l'année ont été régulièrement signalées au conseil d'administration de l'Office et elles ont été suivies de l'adoption de mesures visant à résoudre les problèmes de procédure.

Les différentes voies de communication mentionnées plus haut permettent à l'Office de mieux comprendre les besoins de ceux qui sont directement concernés par le dépôt quotidien de demandes de marque et de dessin ou modèle communautaire et lui apportent des informations en retour inestimables et régulières, de façon structurée et exhaustive.

Formation, assistance et coopération



En 2005, un vaste programme de coopération technique a été mis en place entre l'Office et les offices nationaux de propriété industrielle des États membres de l'Union européenne (les offices nationaux). Ce programme portait essentiellement sur quatre domaines: la formation, les projets informatiques, les services de promotion et d'information et les autres projets. L'année 2006 a été marquée par la consolidation de ce programme et un grand nombre des activités proposées ont été mises en œuvre pendant l'année. La contribution financière de l'Office à ces activités de coopération technique a atteint quelques 2 300 000 euros en 2006.

1. FORMATION

Au total, 19 experts nationaux détachés ont travaillé à l'Office en 2006. Deux stagiaires issus d'offices nationaux ont également profité de cet aspect de la coopération. Cette initiative permet à des experts d'autres pays de l'Union européenne d'acquérir une expérience directe dans les rouages du système de la marque communautaire et de celui des dessins ou modèles communautaires, tout en faisant profiter l'Office de leur expérience dans les systèmes nationaux de leurs pays respectifs.

L'académie d'été de l'Office a proposé des formations ponctuelles aux membres des offices de propriété industrielle avec lesquels l'Office entretient des relations particulières, comme ceux des pays de l'AELE, de l'ANASE et de Chine. En 2006, 11 agents des offices nationaux ont participé à ces cours. Dans un domaine plus spécifique, davantage juridique, l'Office a également organisé 3 séminaires destinés aux juges de l'Union européenne, qui ont reçu des informations actualisées sur les évolutions récentes dans la pratique et la jurisprudence.

Des travaux préliminaires ont été entrepris concernant des sessions de formation destinées aux formateurs, et des développements informatiques ont été initiés en septembre 2006 en vue de la mise en œuvre de ces formations.

La structure des réunions de liaison annuelles a été modifiée afin d'introduire une réunion spéciale sur la coopération technique, prévoyant deux réunions distinctes (respectivement axées sur les marques et les dessins ou modèles). Les ateliers ont également repris en 2006, à la demande des offices nationaux. Celui de septembre portait sur les questions liées aux centres d'information.

2. PROJETS INFORMATIQUES

Le groupe de travail responsable des formats TM-XML a poursuivi ses activités de développement et de maintenance tout au long de l'année dans l'espoir que ce format puisse être pleinement utilisé à l'avenir pour l'ensemble des projets informatiques. L'Office a développé le format DS-XML version 2.0 et demandé de recevoir des commentaires et des suggestions sur le projet publié.

L'idée de réunir une série de services sous un portail unique pour l'ensemble de l'Union européenne a également été étudiée de manière plus approfondie, afin d'offrir un point d'accès unique à EUROCLASS, EUROREGISTER, EUROFILING, entre autres.

L'outil EUROCLASS, une plateforme centralisée destinée à faciliter la classification, a été mise en œuvre en septembre de cette année avec la participation des offices nationaux britannique et suédois.

La première phase de collecte d'informations dans le cadre du projet EUROREGISTER s'est achevée cette année, le but étant de créer un moteur de recherche commun axé sur les marques communautaires qui permettra aux usagers de consulter les registres des offices nationaux et de l'Office par le biais d'une interface unique.

3. SERVICES DE PROMOTION ET D'INFORMATION

En 2006, 16 offices nationaux ont transmis à l'Office des propositions en matière de coopération technique, comme convenu lors de la réunion de coopération technique de juillet 2005. Cinq autres offices nationaux ont confirmé qu'ils ne feraient aucune proposition et deux ont été dans l'incapacité d'en faire en raison de contraintes budgétaires ou juridiques.

Ces propositions ont fait l'objet de débats suivis au sein du comité d'évaluation, qui s'est réuni à cinq reprises en 2006 et s'est prononcé sur les mesures de coopération qu'il jugeait éligibles en vertu des conditions stipulées dans l'accord de coopération. Ces propositions couvraient des domaines allant des informations et des conseils aux publications, en passant par les séminaires, les tournées de présentation et les cours de formation en ligne.

4. AUTRES PROJETS

Plusieurs autres projets qui avaient été proposés ont été examinés avec les offices nationaux. Dans ce contexte, il a été décidé d'organiser un programme de séminaires de sensibilisation à tour de rôle dans différents pays, notamment le Portugal, l'Italie, la France et l'Espagne.

SECTION 3

- BUDGET ET FINANCES
- STATISTIQUES



Budget et finances



Un aspect le plus significatif de 2006 est le niveau des recettes, nettement supérieur aux prévisions budgétaires, étant donné l'augmentation du volume des demandes de marque et de dessin ou modèle communautaire et au niveau très élevé de demandes de renouvellement de marque communautaire datant de la première année et qui arrivaient à échéance.

Dans l'ensemble, les dépenses ont été nettement plus proches des prévisions, à l'exception des dépenses liées à la traduction et aux rapports de recherche nationaux, qui ont augmenté parallèlement à la charge de travail globale.

Le nombre de demandes de marque communautaire a été le plus élevé de l'histoire de l'Office, avec 77 400 demandes, dont 13 000 ont été transmises au titre du protocole de Madrid. Le budget prévoyait près de 60 000 demandes de marque communautaire au total. Les demandes d'enregistrement de dessins ou modèles communautaires s'élevaient à 68 500, contre 55 000 initialement prévues dans le budget.

Le taux de renouvellement des marques communautaires pendant l'année s'est élevé en moyenne à 75 %, et le chiffre final sera encore probablement plus élevé, l'expérience ayant déjà montré que jusqu'à 4 % des demandes de renouvellement sont introduites en retard, au cours de la période de 6 mois suivant la date d'expiration, lorsque la marque communautaire peut encore être renouvelée moyennant le versement d'une taxe supplémentaire.

Les recettes totales de l'année s'élèvent à 192,28 millions d'euros et les dépenses à 124,85 millions d'euros, ce qui entraîne un excédent budgétaire de 67,41 millions d'euros.

Comparées au budget initial, les dépenses de procédure (titre 3), s'élèvent à 35,37 millions d'euros (contre 28,27 millions d'euros). Les dépenses totales en personnel (titre 1) ont dépassé de (1 million d'euros) le budget prévu, essentiellement en raison de la difficulté de prévoir le nombre de collaborateurs intérimaires et issus des agences nécessaires pendant une année caractérisée par le recrutement de nombreux agents issus des nouveaux États membres et de l'échéancier des contrats de sous-traitance, qui transfère des coûts de la rubrique « personnel » vers d'autres rubriques.

La réduction des taxes appliquée vers la fin octobre 2005 a eu des répercussions importantes sur les recettes et sur la part du travail traité par voie électronique. Les réductions appliquées au dépôt de demandes par voie électronique ont eu pour conséquence que (70 %) des marques communautaires et plus de (85 %) des renouvellements de marques communautaires ont été déposés par cette voie.

L'année 2006 a également été la première année de mise en œuvre des nouveaux accords de coopération technique avec plusieurs offices nationaux. Ces accords prévoient que l'Office est responsable des coûts de certaines activités visant à promouvoir ou à donner des informations sur le système de la marque communautaire et sur celui des dessins ou modèles communautaires. Les dépenses au titre de ce programme ont été inférieures d'environ 43 % aux prévisions du budget (980 000 euros au lieu des 2 300 000 euros initialement prévus) étant donné que les parties ont dû s'adapter aux dispositions contractuelles et aux systèmes de paiement.



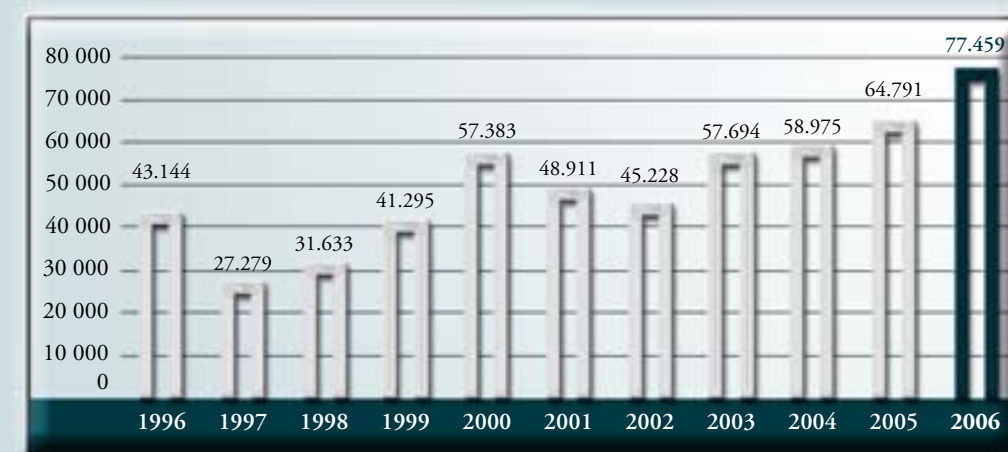
SOMMAIRE

35	VUE D'ENSEMBLE
35	DEMANDES DE MARQUE COMMUNAUTAIRE
36	VENTILATION DES DEMANDES DE MARQUE COMMUNAUTAIRE EN FONCTION DE LEUR ORIGINE
38	MARQUES COMMUNAUTAIRES – VENTILATION PAR CLASSE – TOP 5
38	VENTILATION EN FONCTION DE L'ORIGINE
39	OPPOSITION
39	TRAITEMENT DES OPPOSITIONS
39	NULLITÉS / DÉCHÉANCES
40	RECOURS
40	RECOURS DEVANT LES CHAMBRES DE RECOURS
41	DESSINS OU MODÈLES COMMUNAUTAIRES – DEMANDES
41	DESSINS OU MODÈLES COMMUNAUTAIRES – NOMBRE DE DEMANDES
42	NOMBRE DE DESSINS OU MODÈLES
42	NOMBRE DE DESSINS OU MODÈLES (2005)
43	VENTILATION DES DEMANDES DE DESSINS OU MODÈLES EN FONCTION DE LEUR ORIGINE – TOP 20
44	DESSINS OU MODÈLES COMMUNAUTAIRES – VENTILATION PAR CLASSE – TOP 5

VUE D'ENSEMBLE

MARQUES COMMUNAUTAIRES	ANNÉES PRÉCÉDENTES	2006	CUMULATIF
Demandes de marque communautaire	476.333	77.459	553.792
Enregistrements	296.747	61.576	358.323
OPPOSITIONS			
	ANNÉES PRÉCÉDENTES	2006	CUMULATIF
Oppositions	94.733	14.105	108.838
Oppositions réglées	68.989	14.022	83.011
RECOURS			
	ANNÉES PRÉCÉDENTES	2006	CUMULATIF
Recours devant les chambres de recours	7.862	1.659	9.521
- Recours réglés	6.315	1.675	7.990
Recours devant le TPI	382	142	524
- Arrêts rendus par le TPI	191	90	281
Pourvois devant la CJCE	35	18	53
- Arrêts rendus par la CJCE	26	15	41

DEMANDES DE MARQUE COMMUNAUTAIRE



Total: 553.792
Moyenne: 50.345

**VENTILATION DES DEMANDES DE MARQUE
COMMUNAUTAIRE EN FONCTION DE LEUR ORIGINE**

PAYS (TOP 10)	MOYENNE DES ANNÉES PRÉCÉDENTES	%	2006	%	CUMULATIF
(US) États-Unis d'Amérique	10.643	21,54	12.699	16,39	119.130
(DE) Allemagne	7.761	15,71	13.585	17,54	91.196
(UK) Royaume-Uni	5.753	11,64	8.407	10,85	65.933
(ES) Espagne	3.629	7,35	6.301	8,13	42.590
(IT) Italie	3.603	7,29	6.203	8,01	42.234
(FR) France	3.132	6,34	5.296	6,84	36.616
(NL) Pays-Bas	1.370	2,77	2.828	3,65	16.531
(JP) Japon	1.307	2,65	1.733	2,24	14.801
(CH) Suisse	1.089	2,20	2.309	2,98	13.200
(SE) Suède	948	1,92	1.487	1,92	10.968
TOTAL (TOP 10)	39.235	79,42	60.848	78,56	453.199
AUTRES	10.169	20,58	16.611	21,44	100.593
TOTAL	49.404	100,00	77.459	100,00	553.792

PAYS (TOP 10)	2006	%
(DE) Allemagne	13.585	17,54
(US) États-Unis d'Amérique	12.699	16,39
(UK) Royaume-Uni	8.407	10,85
(ES) Espagne	6.301	8,13
(IT) Italie	6.203	8,01
(FR) France	5.296	6,84
(NL) Pays-Bas	2.828	3,65
(CH) Suisse	2.309	2,98
(AT) Autriche	1.833	2,37
(JP) Japon	1.733	2,24
TOTAL (TOP 10)	61.194	79,00

MARCHÉ	MOYENNE DES ANNÉES PRÉCÉDENTES	%	2006	%	CUMULATIF
EU	30.399	63,82	53.420	68,97	357.405
HORS-EU	17.235	36,18	24.039	31,03	196.387
TOTAL	47.633	100,00	77.459	100,00	553.792

UNION EUROPÉENNE	MOYENNE DES ANNÉES PRÉCÉDENTES	%	2006	%	CUMULATIF
(AT) Autriche	779	1,58	1.833	2,37	9.620
(BE) Belgique	695	1,41	1.091	1,41	8.043
(BG) Bulgarie	7	0,01	65	0,08	131
(CY) Chypre	43	0,09	144	0,19	578
(CZ) République tchèque	75	0,15	338	0,44	1.015
(DE) Allemagne	7.761	15,71	13.585	17,54	91.196
(DK) Danemark	711	1,44	1.040	1,34	8.148
(EE) Estonie	15	0,03	57	0,07	147
(ES) Espagne	3.629	7,35	6.301	8,13	42.590
(FI) Finlande	416	0,84	626	0,81	4.784
(FR) France	3.132	6,34	5.296	6,84	36.616
(UK) Royaume-Uni	5.753	11,64	8.407	10,85	65.933
(EL) Grèce	161	0,33	383	0,49	1.996
(HU) Hongrie	54	0,11	206	0,27	750
(IE) Irlande	433	0,88	693	0,89	5.022
(IT) Italie	3.603	7,29	6.203	8,01	42.234
(LT) Lituanie	10	0,02	71	0,09	132
(LU) Luxembourg	249	0,50	416	0,54	2.902
(LV) Lettonie	11	0,02	31	0,04	75
(MT) Malte	15	0,03	64	0,08	209
(NL) Pays-Bas	1.370	2,77	2.828	3,65	16.531
(PL) Pologne	159	0,32	942	1,22	2.528
(PT) Portugal	360	0,73	1.041	1,34	4.645
(RO) Roumanie	11	0,02	121	0,16	211
(SE) Suède	948	1,92	1.487	1,92	10.968
(SI) Slovénie	18	0,04	61	0,08	245
(SK) Slovaquie	13	0,03	90	0,12	156

MARQUES COMMUNAUTAIRES - VENTILATION PAR CLASSE - TOP 5

CLASSE	1996-2005	%	2006	%	CUMULATIF	%
09	138.926	11,06	20.391	9,58	159.317	10,85
42	100.007	7,96	13.656	6,42	113.663	7,74
35	82.530	6,57	16.538	7,77	99.068	6,74
16	78.141	6,22	10.834	5,09	88.975	6,06
41	62.982	5,01	11.701	5,50	74.683	5,08
TOTAL (TOP 5)	462.586	36,83	73.120	34,36	535.706	36,47
AUTRES CLASSES	793.449	63,17	139.696	65,64	933.145	63,53
TOTAL	1.256.035	100,00	212.816	100,00	1.468.851	100,00

VENTILATION EN FONCTION DE L'ORIGINE

ORIGINE	2006	%
Dépôt électronique	47.865	61,79
Télécopie	12.389	15,99
Enregistrements internationaux (EI)	10.535	13,60
Courrier	6.670	8,61
TOTAL	77.459	100,00



OPPOSITION

ETAT DES OPPOSITIONS	MOYENNE DES ANNÉES PRÉCÉDENTES	2006
Demandes publiées	44.627	53.466
Demandes faisant l'objet d'une opposition	8.268	8.662
% de demandes publiées	19%	16%

TRAITEMENT DES OPPOSITIONS

	MOYENNE DES ANNÉES PRÉCÉDENTES	2006
Oppositions formées	10.526	14.105
Oppositions réglées	7.665	14.022
- par décision	2.024	4.831
- sans décision	5.641	9.191
Oppositions en cours		25.827
- dont en «cooling off»		10.432

NULLITÉS / DÉCHÉANCES

	2005	2006
Demandes introduites	369	540
Affaires réglées	274	339
- par décision	262	326
- sans décision	12	13
Demandes pendantes	548	803

RECOURS

RECOURS	2005	2006
Devant les chambres de recours	1.505	1.659
- <i>ex parte</i>	527	591
- <i>inter partes</i>	978	1.068
Affaires clôturées	984	1.675
Devant le TPI	98	142
- <i>ex parte</i>	30	47
- <i>inter partes</i>	68	95
Affaires clôturées	76	90
- Arrêts/ordonnances	63	62
- Radiations	13	28
Devant la CJCE	16	18
- <i>ex parte</i>	5	4
- <i>inter partes</i>	11	14
Affaires clôturées	22	15
- Arrêts/ordonnances	21	13
- Radiations	1	2

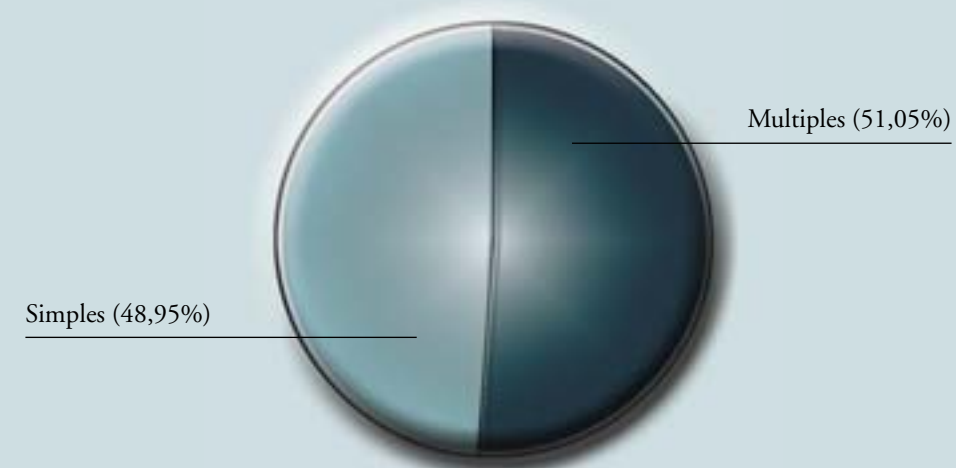
RECOURS DEVANT LES CHAMBRES DE RECOURS

RECOURS	EX PARTE 2005	EX PARTE 2006	INTER PARTES 2005	INTER PARTES 2006
Recours formés	527	591	978	1.068
Recours réglés (*)	333	679	658	1.008
- sans décision	29	22	8	8
- révision préjudicielle	14	13	3	2
- retrait / <i>restitutio in integrum</i>	15	9	5	6
- avec décision	304	657	650	1.000
- irrecevabilité	31	69	55	58
- décision confirmative	205	479	299	482
- annulation	53	80	143	206
- décision infirmative	15	29	39	60
- décision infirmative en partie	0	0	114	194

(*) Le nombre d'affaires clôturées ne correspond pas forcément au nombre d'affaires réglées, étant donné qu'un seul et même recours peut donner lieu à plusieurs décisions et qu'une décision peut régler plus d'un recours.

DESSINS OU MODÈLES COMMUNAUTAIRES - DEMANDES

DEMANDES	MOYENNE DES ANNÉES PRÉCÉDENTES	%	2006	%
Nombre de demandes	13.747	100,00	17.623	100,00
Demandes simples	6.734	48,99	8.627	48,95
Demandes multiples	7.012	51,01	8.996	51,05

DESSINS OU MODÈLES COMMUNAUTAIRES -
NOMBRE DE DEMANDES (2006)

NOMBRE DE DESSINS OU MODÈLES

DESSINS OU MODÈLES	MOYENNE DES ANNÉES PRÉCÉDENTES		2006
Dessins ou modèles déposés	52.642		69.215
Dessins ou modèles retirés	351		527
Dessins ou modèles enregistrés	48.481		69.584
Dessins ou modèles publiés	48.507		69.500
- sans ajournement (Publication A1)	44.776		62.988
- avec ajournement (Publication A2)	3.731		6.512
Ajournements de publication	1.278		3.274

NOMBRE DE DESSINS OU MODÈLES (2005)

VENTILATION DES DEMANDES DE DESSINS
OU MODÈLES EN FONCTION DE LEUR ORIGINE - TOP 20

NATIONALITÉ DES DEMANDEURS	MOYENNE DES ANNÉES PRÉCÉDENTES		2006	%
		%		
(DE) Allemagne	12.597	23,89	16.714	24,15
(IT) Italie	8.126	15,41	10.584	15,29
(US) États-Unis d'Amérique	4.687	8,89	6.613	9,55
(FR) France	4.156	7,88	6.216	8,98
(UK) Royaume-Uni	4.109	7,79	4.535	6,55
(ES) Espagne	3.572	6,77	4.571	6,60
(NL) Pays-Bas	1.940	3,68	2.277	3,29
(JP) Japon	2.010	3,81	2.041	2,95
(CH) Suisse	1.381	2,62	1.749	2,53
(AT) Autriche	1.186	2,25	1.725	2,49
(DK) Danemark	1.283	2,43	1.305	1,89
(SE) Suède	1.033	1,96	1.311	1,89
(BE) Belgique	1.080	2,05	1.090	1,57
(HK) Hong Kong, Chine	709	1,34	768	1,11
(PL) Pologne	377	0,72	1.153	1,67
(KR) République de Corée	344	0,65	1.037	1,50
(TW) Taiwan	449	0,85	620	0,90
(FI) Finlande	453	0,86	515	0,74
(PT) Portugal	312	0,59	604	0,87
(CN) China (The people's Republic of)	206	0,39	441	0,64
TOP 20	50.009	94,83	65.869	95,17
TOTAL AUTRES	2.724	5,17	3.346	4,83
TOTAL	52.733	100,00	69.215	100,00

DESSINS OU MODÈLES COMMUNAUTAIRES
- VENTILATION PAR CLASSE - TOP 5

CLASSE	MOYENNE DES ANNÉES PRÉCÉDENTES	%	2006	%
06	6.598	12,43	8.179	11,76
02	4.198	7,91	6.417	9,23
09	4.171	7,86	4.945	7,11
23	3.390	6,39	4.263	6,13
07	3.003	5,66	4.284	6,16
TOP 5	21.360	40,24	28.088	40,40
TOTAL AUTRES	31.727	59,76	41.440	59,60
TOTAL	53.087	100,00	69.528	100,00

SECTION 4

- ORGANIGRAMME
- CONTACTS
- NUMÉROS UTILES ET ADRESSES ÉLECTRONIQUES



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

PRÉSIDENT
MARTTI ENÄJÄRVI

COMITÉ BUDGÉTAIRE

PRÉSIDENT
ROBERT ULLRICH

PRÉSIDENT

WUBBO DE BOER

VICE-PRÉSIDENT

PETER LAWRENCE

CHAMBRES DE RECOURS

PRÉSIDENT
PAUL MAIER

PREMIÈRE CHAMBRE DE RECOURS
PRÉSIDENT
THEOPHILOS MARGELLOS

MEMBRES
ACHIM BENDER
CARLO RUSCONI
PHILIPP VON KAPFF
ULLA WENNERMARK

DEUXIÈME CHAMBRE DE RECOURS
PRÉSIDENT
TOMÁS DE LAS HERAS LORENZO

MEMBRES
MARIA BRA
GORDON HUMPHREYS
DAVID KEELING
HARRI SALMI

TROISIÈME CHAMBRE DE RECOURS
PRÉSIDENT
THEOPHILOS MARGELLOS

MEMBRES
DAVID KEELING
ILSE MAYER
CARLO RUSCONI

QUATRIÈME CHAMBRE DE RECOURS

PRÉSIDENT
DETLEF SCHENNEN

MEMBRES
FERNANDO LÓPEZ DE REGO
ILSE MAYER
WALTER PEETERS

GREFFE
CHEF DE SERVICE
ERIC GASTINEL

SERVICE «DOCUMENTATION ET SUPPORT»
CHEF DE SERVICE
ALEXANDRA POCH

DÉPARTEMENT «POLITIQUE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE»

DIRECTEUR
VINCENT O'REILLY

DÉPARTEMENT «DESSINS ET MODÈLES»

DIRECTEUR
PETER RODINGER

DÉPARTEMENT «FINANCES»

DIRECTEUR
PETER LAWRENCE

SERVICE «OPÉRATIONS FINANCIÈRES»
CHEF DE SERVICE
VACANT

DÉPARTEMENT «AFFAIRES GÉNÉRALES ET RELATIONS EXTÉRIEURES»

DIRECTEUR
JOÃO MIRANDA DE SOUSA

DIRECTEUR ADJOINT
JAVIER RUJAS MORA-REY

DIRECTEUR ADJOINT
ETIENNE SANZ DE ACEDO

DIRECTEUR ADJOINT
JÖRG WEBERNDÖRFER

DÉPARTEMENT «RESSOURCES HUMAINES»

DIRECTEUR
JUAN RAMÓN RUBIO MUÑOZ

DÉPARTEMENT «TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET GESTION DES INSTALLATIONS, DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES»

DIRECTEUR
MARC VANAENEN

SERVICE «GESTION DES ACTIFS ET DES PERFORMANCES»
CHEF DE SERVICE
GÜNTHER MARTEN

SERVICE «GESTION DES INSTALLATIONS, DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES»
CHEF DE SERVICE
MIGUEL ÁNGEL VILLARROYA SÁNCHEZ

SERVICE «DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION»
CHEF DE SERVICE
JEAN-MARC NICOLAÏ

SERVICE «PRODUCTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET TÉLÉCOMMUNICATIONS»
CHEF DE SERVICE
TALMA DE CASTRO E COSTA RODRIGUES

SERVICE «AIDE AUX UTILISATEURS»
CHEF DE SERVICE
FRANCISCO GARCÍA VALERO

DÉPARTEMENT «GESTION DE LA QUALITÉ»

DIRECTEUR
WILLIAM COPINE

SERVICE 1
CHEF DE SERVICE
ANDREA DI CARLO

SERVICE 2
CHEF DE SERVICE
RAINER TRETTER

DÉPARTEMENT «MARQUES ET ANNULATION»

DIRECTEUR
BEATE SCHMIDT

SERVICE 1
CHEF DE SERVICE
WOUTER VERBURG

SERVICE 2
CHEF DE SERVICE
PANAYOTIS GEROULAKOS

SERVICE 3
CHEF DE SERVICE
FERNANDO MARTINEZ TEJEDOR

SERVICE 4
CHEF DE SERVICE
RALPH PETHKE

SERVICE «RÉCEPTION, SAISIE ET DIFFUSION DES DONNÉES»
CHEF DE SERVICE
BLANCA ARTECHE ARBIZU

DÉPARTEMENT «MARQUES ET REGISTRE»

DIRECTEUR
HANS JAKOBSEN

SERVICE 1
CHEF DE SERVICE
HENDRIK DIJKEMA

SERVICE 2
CHEF DE SERVICE
BIRGIT HOLST FILTENBORG

SERVICE 3
CHEF DE SERVICE
ALAIN RASSAT

SERVICE 4
CHEF DE SERVICE
JEAN ROUSSEAU

SERVICE «REGISTRE ET BASES DE DONNÉES CONNEXES»
CHEF DE SERVICE
KARIN KLÜPFEL

UNITÉ «CONTENTIEUX EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE»

DIRECTEUR
ORESTE MONTALTO

SERVICES CENTRAUX DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

ÉTATS MEMBRES

BENELUX

Office Benelux de la Propriété intellectuelle
Bordewijklaan 15
NL-2591 XR La Haye
Pays-Bas
Tel. : +31 70349 1111
Fax : +31 70347 5708
E-mail : info@boip.int
www.boip.int

BELGIQUE/BELGIË

Office de la Propriété industrielle
Administration de la Politique commerciale
Ministère des Affaires économiques
Boulevard Emile Jacqmain 154
B-1000 Bruxelles

Dienst voor de Industriële Eigendom Bestuur Handelsbeleid

Ministerie van Economische Zaken
Boulevard Emile Jacqmain 154
B-1000 Brussel
Tel. +32 2 206 4111
Fax +32 2 206 5750

България/BULGARIE

Патентно ведомство на Република България

1040 София,
бул." Д-р Г.М.Димитров" № 52Б

Patent Office of the Republic of Bulgaria

52b, Dr. G. M. Dimitrov Blvd.,
1040 Sofia
Tel. + 359 2 9701 314
Fax +359 2 873 5258
www.bpo.bg

ČESKÁ REPUBLIKA/

RÉPUBLIQUE TCHÉQUE

Úřad průmyslového vlastnictví

Antonína Čermáka 2a
CZ – 160 68 Praha 6
Tel: + 420 2 2431 3245
Fax : + 420 2 2432 4718
posta@upv.cz
http://isdvapl.upv.cz

DANMARK/ DANEMARK

Patent- og Varemaerkestyrelsen
Danish Patent and Trademark Office
Helgeshøj Allé 81
DK-2630 Taastrup
Tel. + 45 4350 8000
Fax: + 45 4350 8001
pvs@dkpto.dk
www.dkpto.dk

DEUTSCHLAND/ALLEMAGNE

Deutsches Patent- und Markenamt

Zweibrückenstraße 12
D-80331 München
Tel. +49 8921 950
Fax: + 49 8921 9522 21
info@dpma.de
www.dpma.de

EESTI/ESTONIE

Eesti Patendiamet

Toompuiestee 7
ES-15041 Tallinn
Tel. + 372 627 7900
Fax: +372 645 1342
Info@epa.ee
Patendiamet@epa.ee
www.epa.ee

ΕΛΛΑΣ/GRÈCE

Υπουργείο Ανάπτυξης

Γενική Γραμματεία Εμπορίου
Γενική Γραμματεία Εσωτερικού Εμπορίου
Διεύθυνση Εμπορικής και Βιομηχανικής
Ιδιοκτησίας
Πλατεία Κάνιγγος
GR-10181 Αθήνα
Trade Mark Services
Ministry of Development
Place Kaning, GR-10181 Athens

Τηλ.: + 30 13843 550
Φαξ: +30 13821 717

Οργανισμός Βιομηχανικής Ιδιοκτησίας

Παντανάσσης 5, 151 25 Παράδεισος
Αμαρουσίου

Industrial Property Organisation (O.B.I.)

5 Pantanassis Str.
151 25 Paradeisos Amarousiou
Tel: +30 210 6183500
Fax: +30 210 6819231
info@obi.gr
www.obi.gr

ESPAÑA / ESPAGNE

Oficina Española de Patentes y Marcas

Paseo de la Castellana, 75
28071 - Madrid
Tel. +34 913 49 5300
Fax: +34 913 49 5597
informacion@oepm.es

FRANCE

Institut National de la Propriété Industrielle (INPI)

26 bis rue de Saint-Pétersbourg
F-75800 Paris Cedex 08
Tel. + 33 1504 5304
Fax: + 3314293 5930
www.inpi.fr

IRELAND / IRLANDE

Irish Patents Office

Government Buildings
Hebron Road
IRL-Kilkenny
Tel. + 353 56 7720 111
Fax: + 353 56 7720 100
patlib@entemp.ie
www.patentsoffice.ie

ITALIA / ITALIE

Ufficio italiano brevetti e marchi

Via Molise, 19
I-00187 Roma
Tel. + 390 06470 55654
Fax: + 390 647 05 30 17
info@uibm.eu
www.uibm.gov.it

Κύπρος/CYHYPRE

Υπουργείο Εφόρου Εταιρειών και Επίσημου Παραλήπτη

Γωνία Λεωφ. Μακαρίου και Καρπενησίου
CY-1427 Λευκωσία
Τηλ.: + 357 22 307 701
Φαξ: + 357 22 304 887

Department of Registrar of Companies and Official Receiver

Corner Makarios Avenue & Karpenisiou
"XENIOS" Building
CY-1427 Nicosia
Tel. +357 22 404 433
Fax: +357 22 304 887
deptcomp@rcor.gov.cy

LATVIJA/LETTONIE

Latvijas Republikas Patentu valde

Citadeles iela 7/70, Rīga
LV-1010 LATVIJA
Tel: +371 67099 600
Fax: +371 7027 690
valde@lrpv.lv
www.lrpv.lv

LIETUVA/LITUANIE

Lietuvos Respublikos valstybinis patentų biuras

Kalvarijų g. 3
LT-09310 Vilnius, Lietuva
Tel. + 370 5278 02 50
Fax : +370 5275 07 23
info@vpb.lt
www.vpb.lt

LUXEMBOURG

Service de la Propriété Intellectuelle

Ministère de l'Économie
6, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Adresse postale: L-2914
Luxembourg
Tel. + 352 478 4110
Fax : + 352 46 0408

MAGYARORSZÁG/HONGRIE

Magyar Szabadalmi Hivatal

HU-1054 Budapest, Garibaldi utca 2.
Mail: H-1370 Budapest POB. 552
Tel.: + 36 1 312 4400
Fax: + 36 1 331 2596
Mszh@hpo.hu
www.hpo.hu

MALTA / MALTE

Industrial Property Office

Ministry for Competitiveness and Communication
Commerce Division
Lascaris – Valletta
Tel: + 356 23 28 19
Fax: + 356 25 69 03 38

NEDERLAND / PAYS-BAS

Office Benelux de la Propriété intellectuelle

Bordewijklaan 15
NL-2591 XR La Haye

ÖSTERREICH / AUTRICHE

Österreichisches Patentamt

Dresdner Straße 87
A-1200 Wien
Postfach 95
Tel. + 43 1534 240
Fax: + 43 1534 24 535
info@patentamt.at
www.patentamt.at

POLSKA / POLOGNE

Urząd Patentowy

00-950 Warszawa
Al. Niepodległości 188
POLAND
Tel. +22 5790 000
Fax: +22 5790 001
informacja@uprp.pl
www.uprp.pl

PORTUGAL

Instituto Nacional da Propriedade Industrial (INPI)

Campo das Cebolas
P-1100 Lisboa
Tel. + 351 218 88 1101
Fax: 351 218 87 5308
atm@inpi.pt
www.inpi.pt

ROMANIA / ROUMANIE

Oficiul de Stat pentru Inventii si Marci
5 Ion Ghica Str., Sector 3
Code 70018, P.O. Box 52, Bucharest
Tel. +4021 315 1965;
Fax: +4021 312 3819
office@osim.ro
www.osim.ro

SLOVENIJA/SLOVÉNIE

Úrad Republike Slovenije za intelektualno lastnino
Kotnikova 6, 1000 Ljubljana
Tel.: + 386 1 478 31 33
Faks: + 386 1 478 31 10
sipo@uil-sipo.si
www.uil-sipo.si

SLOVENSKO/SLOVAQUIE

Úrad priemyselného vlastníctva Slovenskej republiky
Jána Švermu 43
974 04 Banská Bystrica 4
Slovenská republika
Tel. +421 48 4300 131
Fax: +421 48 4300 350
infocentrum@indprop.gov.sk
www.indprop.gov.sk

**SERVICES CENTRAUX DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
DES PAYS CANDIDATS**

**ASSOCIATION DES INDUSTRIES
DE MARQUE**

AIM
Mr Philip Sheppard
Manager Branding & Marketing Affairs
9 Avenue des Gaulois
B-1040 Bruxelles
Tel. (32-2) 736 03 05
Fax (32-2) 734 67 02

**ASSOCIATION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION DE LA
PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**

AIPPI
General Secretariat
Bleicherweg 58
CH - 8027 Zurich
Switzerland
Tel. (41) 1 204 12 60
Fax (41) 41 1 204 12 61

SUOMI/FINLANDE

Patentti- ja rekisterihallitus
Patent- och registerstyrelsen
National Board of Patents and Registration of Finland
Arkadiankatu 6 A
FIN-00100 Helsinki
Tel. + 358 9 693 9500
Fax: + 358 9 693 95204
registry@prh.fi
www.prh.fi

SVERIGE/SUÈDE

Patent- och Registreringsverket
Swedish Patent and Registration Office
Valhallavägen 136
P.O. Box 5055
S-102 42 Stockholm
Tel. + 46 8782 2500
Fax: + 46 8666 0286
prv.patent@prv.se
www.prv.se

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

The UK Patent Office
Concept House
Tredegar Park, Cardiff Road
Newport, South Wales
NP10 8QQ
Tel.+ 44 1633 8140 00
Fax : + 44 1633 8110 55
www.patent.gov.uk
enquiries@patent.gov.uk

**CONSEIL EUROPÉEN
DE L' INDUSTRIE CHIMIQUE
CEFCI**

Mr Jürgen Dormann, President
Mr Jean-Marie Devos, Secretary General
Mrs Nicole Maréchal, Legal Counsellor
Avenue E. Van Nieuwenhuysse 4, boîte 1
B-1160 Bruxelles
Tel. (32-2) 676 72 18
Fax (32-2) 676 73 31

**COMMITTEE OF NATIONAL
INSTITUTES OF PATENT AGENTS
CNIPA**

Dr Eugen Popp
Secretary General
c/o Meissner, Bolte & Partner
Widenmayerstraße 48
Postfach 860624
D-81633 München
Tel. (49-89) 21 21 860
Fax (49-89) 22 17 21

**EUROPEAN COMMUNITIES
TRADE MARK ASSOCIATION
ECTA**

Mr Max Oker-Blom
President
ECTA Secretariat
Bisschoppenhoflaan 286, Box 5
B-2100 Deurne-Antwerpen
Tel. (32-3) 326 47 23
Fax (32-3) 326 76 13

**EUROPEAN FEDERATION OF
PHARMACEUTICAL INDUSTRIES
AND ASSOCIATIONS**

EFPIA
Mrs Ann Robins
Manager Legal Affairs
Leopold Plaza Building
Rue du Trône, 108
B-1050 Brussels
Tel. (32-2) 626 25 42
Fax (32-2) 626 25 66

**FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES
MANDATAIRES DE L' INDUSTRIE EN
PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
FEMPI**

M. François Dusolier
c/o Synthélabo
Service des marques
22, avenue Galilée
F-92350 Le-Plessis-Robinson
Tel. (33-1) 53 77 48 73
Fax (33-1) 45 37 59 35

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DES CONSEILS
EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
FICPI**

Mr Terry L. Johnson
President of EC Secretariat
c/o Edward Evans & Co.
Chancery House
53-64 Chancery Lane
London WC2A 1SD
UK
Tel. (44-171) 405 49 16
Fax (44-171) 831 03 43

**INTERNATIONAL CHAMBER
OF COMMERCE
ICC**

Mrs Daphné Yong-D'Hervé
Chef de Division
38, cours Albert 1er
F-75008 Paris
Tel. (33-1) 49 53 28 18
Fax (33-1) 49 53 28 35

**INTERNATIONAL TRADEMARK
ASSOCIATION
INTA**

Mr Bruce J. MacPherson
International Manager
1133 Avenue of the Americas
New York, NY 10036-6710
USA
Tel. (1-212) 768 98 87
Fax (1-212) 768 77 96

**ASSOCIATION OF EUROPEAN
MARK OWNERS
MARQUES**

Mr. Colin Grimes
Secretary General
840 Melton Road
Thurmaston
Leicester LE4 8BN
UK
Tel.: (44-116) 264 00 80
Fax.: (44-116) 264 01 41

**UNION DES CONFÉDÉRATIONS
DE L' INDUSTRIE ET
DES EMPLOYEURS D' EUROPE
UNICE**

Mr Dirk F. Hudig, Secretary General
Mr Jérôme Chauvin - Legal Adviser - Company Affairs
Department
40 Rue Joseph II, boîte 4
B-1040 Bruxelles
Tel. (32-2) 237 65 11
Fax (32-2) 231 14 45

**UNION OF EUROPEAN
PRACTITIONERS IN
INDUSTRIAL PROPERTY
UNION**

Mr Philippe Overath
Secretary General
c/o Cabinet Bede
Place de l'Alma, 3
B-1200 Brussels
Tel. (32-2) 779 03 39
Fax (32-2) 772 47 80

**LICENSING EXECUTIVES
SOCIETY INTERNATIONAL**

Mr Jonas Gullikson
Vice-President
c/o Ström & Gullikson AB
P.O. Box 4188
S-20313 Malmö
Tel.: +46 40 75745
Fax: +46 40 23 78 97

Numéros utiles et adresses électroniques

ENVOI DE DOCUMENTS À L'OHMI

Numéro de télécopieur pour toute correspondance relative à un dossier spécifique de marque communautaire ou de dessin ou modèle communautaire (demandes, courriers adressés aux examinateurs, oppositions, annulations, recours, questions relatives au registre, etc.)

(34) 965 13 13 44

Numéro de téléphone pour confirmation de la réception des télécopies envoyées au numéro de télécopieur général (de 9h00 à 17h00)

(34) 965 13 88 50

Confirmation de la réception des documents envoyés par service de messagerie rapide ou par courrier recommandé

SORTING-ROOM@DAMI.EUROPA.EU

NUMÉRAUX GÉNÉRAUX DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉCOPIEUR

Numéro de téléphone du standard (8h30 à 18h30)

(34) 965 13 91 00

Numéro de téléphone et adresse électronique du centre d'information (de 9h00 à 13h00 et de 14h30 à 17h00)

(34) 965 13 91 00

INFORMATION@DAMI.EUROPA.EU

Numéro de téléphone et adresse électronique pour les questions techniques relatives aux affaires en ligne (*e-business*) (de 7h30 à 19h30)

(34) 965 13 94 00

BUSINESSHELP@DAMI.EUROPA.EU

Gestion du mot de passe d'accès à MYPAGE. Adresse électronique de contact:

PASSWORDMANAGEMENT@DAMI.EUROPA.EU

Numéro de télécopieur et adresse électronique du service d'attention aux usagers

(34) 965 13 88 85

CUSTOMERCAREUNIT@DAMI.EUROPA.EU

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DES UNITÉS SPÉCIALES DE L'OFFICE

Département «Finances» (de 9h00 à 13h00 et de 15h00 à 17h00)

(34) 965 13 93 40

Représentation professionnelle (de 11h00 à 12h00)

(34) 965 13 88 60

Registre (de 11h00 à 12h00)

(34) 965 13 88 61

Inspection publique (de 11h00 à 12h00)

(34) 965 13 88 64

Inscriptions (de 11h00 à 12h00)

(34) 965 13 88 62

Titulaires (de 11h00 à 12h00)

(34) 965 13 88 63

Chambres de recours – Questions générales (de 9h00 à 13h00 et de 14h30 à 17h00)

(34) 965 13 88 55

Pour de plus amples informations concernant les moyens de contact avec l'Office ainsi qu'une explication détaillée sur la nature de chacun d'entre eux, veuillez consulter le site web de l'OHMI à l'adresse suivante: <http://oami.europa.eu/fr/dialog.htm> ou le CD-ROM du rapport annuel de l'Office pour l'année 2006.

